# Wallon Dynamisme

04.2005

## Spin-offs francophones : la maturité


- L'UWEL volontariste >> 08
- La fiscalité sur les investissements change >> 11
- Gérer l'eau dans l'entreprise >> 31
- AWEX et OFI sous une même bannière >> 46

Périodique mensuel de l'UWE : Chemin du Stockoy 1, 1300 Wavre - Avril 2005 - Numéro 183 - Prix 3 € - Bureau de dépôt : Namur X

**Francis Massin, Directeur Général de Nanocyl >> 15**

# Editorial
# On recherche : cohérence et efficacité

*Une nouvelle fois, la méthode consiste à d'abord fixer des chiffres, pour ensuite s'intéresser à la possibilité et aux moyens de les atteindre.*

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Vincent Reuter,
Administrateur Délégué
de l'Union Wallonne des
Entreprises

*Manifestement, la Belgique souhaite à toute force figurer dans le groupe de tête en matière de réduction d'émissions des gaz à effets de serre. Rien à redire à l'ambition elle-même, pour autant que le gouvernement belge sache à quoi il s'engage et le fasse sur des bases raisonnablement étayées.*

*Or, il vient de souscrire, au récent sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement européens, à un objectif de réduction d'émissions (par rapport à 1990) de 15 à 30% en 2020 et ce, pour l'ensemble des pays industrialisés de la planète.*

*Il s'agit d'un objectif global, souligne-t-on dans les milieux officiels, et nullement d'un engagement individuel de la Belgique. Vraiment ? Et que répondrons-nous le moment venu de nous engager sur des chiffres ? Que l'effort est indispensable, mais qu'il appartient aux autres de le réaliser ?*

*Ou bien la Belgique estime-t-elle qu'une réduction de cet ordre est à sa portée ? Dans ce cas, la part des différentes régions, par secteurs contributeurs, devrait être connue.*

*Tel n'est malheureusement pas le cas.*

*Une nouvelle fois, en dépit des objurgations répétées des entreprises – qui, avec le secteur agricole, sont les seules jusqu'ici à avoir réduit leurs émissions – la méthode consiste (contre l'avis de la Commission européenne elle-même) à d'abord fixer des chiffres découlant de la volonté de limiter l'augmentation de la température moyenne du globe à 2° centigrades (ni plus ni moins), pour ensuite s'intéresser à la possibilité et aux moyens de les atteindre. Le tout sans la moindre concertation préalable avec les contributeurs. Le pénible épisode de la répartition intra-belge, vécu en 2004, sera donc réédité.*

*Dans le même ordre d'idées, on se rappellera l'abandon de la production nucléaire d'électricité : une décision de pure opportunité, sans aucun examen sérieux des conséquences ni des éventuelles sources de remplacement et en totale contradiction avec l'objectif de réduction des émissions.*

*Exactement comme si des politiques volontaristes – et il en faut certainement, dans les domaines évoqués ci-dessus – pouvaient se passer de réflexion préalable, cette dernière étant remplacée par la conviction que les faits se plieront toujours à la décision politique.*

*Curieuse philosophie de gouvernance.*

# Sommaire **04/2005**

**Dynamisme Wallon,**
le mensuel de l'Union Wallonne des Entreprises, est édité par la Maison des Entreprises Wallonnes asbl

Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stockoy 3
B-1300 Wavre
Tel: +32 (0)10.47.19.40
Fax: +32 (0)10.45.33.43
dynamisme.wallon@uwe.be
www.dynamismewallon.be

**Rédactrice en chef**
Madeleine Dembour
madeleine.dembour@uwe.be

**Coordination**
Thierry Decloux
thierry.decloux@uwe.be

**Conseil de Rédaction**
Luc De Cordier
Jean de Lame
Madeleine Dembour
Thierry Devillez
Didier Paquot
Vincent Reuter
Jean-Jacques Westhof

**Mise en page**
Interlignes Nivelles

**Impression**
Imprimerie Vase Frères

**Régie Publicitaire**
Alliance Media
Tel : +32 (0)10.40.13.12
info@alliancemedia.be

**Editeur Responsable**
Jean de Lame
Chemin du Stockoy 3
B-1300 Wavre

**Abonnement annuel (11 numéros) :**
30 € à verser sur le compte de la Maison des Entreprises Wallonnes 360-1149184-31

**01** EDITORIAL

## VINGT MILLE ENTREPRENEURS

J.P. Delwart >>08

**Succès wallons** || Alpha Répartition, Carmeuse, Coris Bioconcept, …
**04 Top mondial** || Arcadis Fally
**05 Entreprendre à 20 ans** || Namur s'y met aussi
**07 Actuel** || La Wallonie face aux défis démographiques
|| L'UWEL volontariste
|| Starter's Day à Liège, Namur et Mons le 22 avril
|| Passage à la 4e génération : 20 ans pour réussir
|| La fiscalité sur les investissements change
|| L'entrepreneuriat responsable version PME
|| «Wallonie entreprendre» accompagne les starters

## EN COUVERTURE

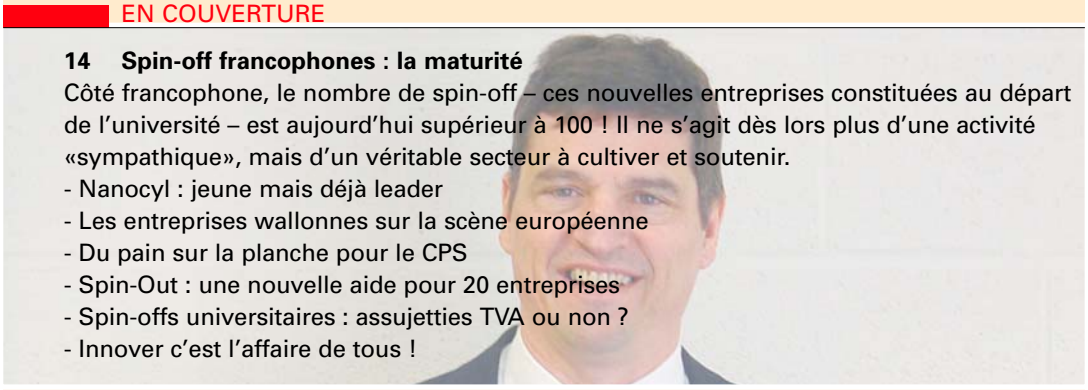

**14 Spin-off francophones : la maturité**
Côté francophone, le nombre de spin-off – ces nouvelles entreprises constituées au départ de l'université – est aujourd'hui supérieur à 100 ! Il ne s'agit dès lors plus d'une activité «sympathique», mais d'un véritable secteur à cultiver et soutenir.
- Nanocyl : jeune mais déjà leader
- Les entreprises wallonnes sur la scène européenne
- Du pain sur la planche pour le CPS
- Spin-Out : une nouvelle aide pour 20 entreprises
- Spin-offs universitaires : assujetties TVA ou non ?
- Innover c'est l'affaire de tous !

## FOCUS

**31 L'eau : comment la gérer dans l'entreprise ?**
Dans l'entreprise, l'eau est d'abord une «matière première» : combien coûtera le m³ dans quelques années ? Cela vaut-il la peine d'investir dans un captage ? A sa sortie des usines, l'eau usée est soumise à une taxe dont le montant est fonction de sa quantité et qualité. Mais des modifications sont dans l'air ! Pour ces différentes étapes, Dynamisme Wallon évoque les bonnes questions à se poser.

## LES RUBRIQUES

Eurodyssée >> 42

**42 En stage** || Un peu d'Europe dans votre entreprise
**44 Ecogestion** || Entreprises certifiées ISO 14001/EMAS
**46 Exportation** || Awex et OFI sous une même bannière
|| Les ingrédients alimentaires s'exportent bien
**49 Mobilité** || Une navette privée pour votre personnel ?
**50 Qualité** || THT : accès simplifié au marché pharmaceutique

## DEMAIN

C. Costenoble >> 53

**53 Gestion** || Gestion d'entreprise et Stratégie : duo gagnant
**55 Humour** || Manager mode d'emploi
**56 Communication** || Lire, surfer, communiquer

## LE MOIS PROCHAIN DANS DYNAMISME WALLON :

**- Enquête de Printemps : recruter en Wallonie**
**- Formation**

Réservez dès à présent vos espaces publicitaires auprès de notre régie Alliance Média au 010/40.13.12 (fax : 010/40.13.15, e-mail : info@alliancemedia.be).

Plus d'infos sur www.dynamismewallon.be

cim contrôle distribution dirigée 2003

# Arcadis Fally
# Ma profession ma passion…

**Apporter à la construction et au génie civil les études qui feront l'originalité et la pérennité de ses œuvres, telle est la mission d'Arcadis Fally.**

La future aérogare de Charleroi : une étude signée Arcadis Fally.

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par Jean-Claude **QUINTART**

1982, Madeleine Delbar et Bruno Fally créent à Charleroi leur bureau d'études en construction et génie civil. L'aventure démarre, la jeune équipe fait montre de dynamisme et de savoir-faire, les succès s'accumulent ! En 2003, le bureau rejoint le groupe américano-hollandais Arcadis. De nouveaux horizons s'ouvrent et la société wallonne en profite. Spécialisée en étude de bâtiments, de stabilité et de techniques spéciales pour la construction, impliquée aussi dans l'infrastructure, la gestion intégrale de l'eau et de l'environnement, elle croule sous les références, ayant déjà porté à bonne fortune près de 4.000 dossiers ! Le tout sur base d'une philosophie qui entend œuvrer à une amélioration durable de la qualité de l'environnement de travail et de logement par de nouveaux concepts et formules dans le but de perfectionner la finition, la qualité, l'organisation, etc. Ses clients, le bureau les recrute tous azimuts : entreprises de bâtiment, génie civil, usines, écoles, banques, hôpitaux, etc.

La recette de ce succès ? Comme toujours, elle tient dans l'implication de ses dirigeants. "*Nous nous investissons à fond dans les projets qui nous sont confiés, et motivons notre personnel, fidélisant ainsi nos ingénieurs ce qui est une garantie pour nos clients*", explique Madeleine Delbar. Et d'ajouter avec fierté : "*Certains clients nous sont fidèles depuis plus de 15 ans*". Un attachement lié aussi au service complet qu'offre aujourd'hui Arcadis Fally. Proactif sur son marché, le bureau Fally a compris très tôt qu'il se devait d'être pluridisciplinaire pour proposer au maître d'œuvre un service bout-en bout. De lui remettre également un travail de qualité, fruit d'une méthodologie parfaite et respectée scrupuleusement par chaque collaborateur. "*Notre bonheur est de savoir que lorsqu'il ouvre un plan, un entrepreneur se dit : ça vient de chez Fally on peut y aller !*" souligne avec passion Madeleine Delbar.

Cet enthousiasme est partagé par le Groupe. Il faut dire qu'avant d'y entrer Fally a d'abord coopéré avec celui-ci pendant près de quatre ans. Question de voir comment pouvait aller les choses. D'où le succès de cette union. "Arcadis respecte nos approches et nos méthodes et ne met aucun frein au développement de nos ambitions". Ici encore, Fally joue la carte de la raison. Grandir oui, mais de façon ordonnée afin de préserver la qualité des études et l'avenir des collaborateurs dont le travail intellectuel représente la plus value de la société. Une société qui revendique haut et fort son caractère wallon, engageant des collaborateurs du crû ! L'avenir ? Il passe par le rayonnement qu'apporte le Groupe au bureau wallon tant pour ses activités intérieures qu'à l'exportation. Il se dessine aussi en Afrique et notamment au Congo, où Arcadis Fally vient d'ouvrir une antenne à Kinshasa. Bref, Arcadis Fally dessine aujourd'hui les plans de ses succès futurs. A n'en pas douter cette entreprise griffera plus que jamais nos paysages de ses études et calculs divers. ||

**Année de création :** 1982
**Activité :** bureau d'études en bâtiment et génie civil.
**Effectif :** 45 personnes
**Chiffre d'affaires :** 4 millions d'euros
**Localisation :** Charleroi
**Internet :** www.arcadisfally.be

En Bref

## Etre patron, c'est vouloir voler de ses propres ailes…

– Du 27 au 29 avril se tiendra la seconde édition du **salon «Passion & Entreprise»** organisé par l'asbl Action PME (dont l'UWE fait partie). A la vocation première de ce salon qui est d'encourager l'esprit d'entreprendre, les organisateurs ont voulu associer cette année la promotion des sciences et des technologies. C'est dans cette optique que l'Euro Space Center de Transinne-Redu est le lieu choisi pour accueillir l'événement. «Passion & Entreprise» s'articule autour de l'exposition didactique «Deviens patron !» et de trois rendez-vous clés à destination du monde enseignant, des porteurs de projet, et du grand public.

>> Infos : www.passion-entreprise.be

Envie d'être patron ?
Prêt à lancer votre entreprise ?
Salon passion & entreprise
Redu
Euro Space Center
Info et inscription : 061 29 30 40
www.passion-entreprise.be
27, 28 et 29 avril 2005

## Un nouveau Président pour la Foire de Libramont

Le 9 mars, **Benoît Coppée** (51 ans), Directeur Général d'Investsud et administrateur de l'UWE, de la Fondation des Administrateurs et d'Idelux, a été nommé Président de la Société Royale du Cheval de Trait Ardennais, organisatrice de la Foire de Libramont, pour un terme de 4 ans. Economiste de formation, Benoît Coppée est Administrateur de la Foire de Libramont depuis 1988 et membre du bureau exécutif en charge des finances et des relations extérieures de la foire depuis 1992. "*La Foire de Libramont (160.000 visiteurs) est un des pôles d'excellence de Wallonie qui rayonne dans l'Europe entière,* a déclaré le nouveau Président. *Elle a toujours eu le souci de la promotion de l'agriculture et des agriculteurs, mais aussi de l'agro-alimentaires, du génie civil, de la filière bois et des nouvelles technologies développées dans ces secteurs...*"

## Industrie extractive Namur

En vue de garantir la poursuite de ses activités à Seilles (Namur) pour plusieurs dizaines années, **Carmeuse** a récemment introduit une demande de permis unique en vue d'exploiter un gisement de pierre calcaire pour la fabrication de chaux, situé dans le Bois du Siroux. De nombreuses précautions environnementales seront prises afin de rendre l'activité aussi discrète que possible : création d'une voirie en site propre, construction d'un pont entre la nouvelle et l'ancienne carrière (qui sera par ailleurs remblayée et remise au niveau du terrain naturel)… Par ailleurs, Carmeuse s'est engagée, comme elle l'a fait pour l'ensemble de ses sièges belges actuellement en activité, à obtenir la certification ISO 14001 pour son exploitation du Bois du Siroux, garantissant ainsi une gestion suivie et efficace de ses effets sur l'environnement.

# Favoriser l'esprit d'entreprendre
# **Namur s'y met aussi**

**Les Clubs d'Etudiants Entrepreneurs ont démarré énergiquement cette année en Belgique francophone en s'inspirant du modèle des clubs québécois. L'objectif de ces jeunes entrepreneurs est de sensibiliser leur génération à la philosophie d'entreprendre. Focus sur les initiatives prises par les étudiants namurois.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par le **CEE NAMUR**

Réunissant des étudiants de diverses orientations des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix (FUNDP) ainsi que des hautes écoles de Namur, l'asbl «CEE Namur» a organisé et participé à diverses activités depuis septembre 2004 :

- Inauguration du Club des Etudiants Entrepreneurs de Bruxelles le 5 octobre,
- Assemblée Générale de l'Union Wallonne des Entreprises le 6 octobre à Liège,
- Conférence «Génération entreprendre» à Namur du 12 octobre,
- Réalisation d'un souper d'affaires buffet le 20 octobre,
- Visite de la Bourse de Bruxelles et explication des mécanismes boursiers,
- Inauguration du Club des Etudiants Entrepreneurs des Facultés St Louis de Bruxelles
- Conférence d'entrepreneurs le 2 mars avec Mr Demolin (DVD post), Olivier de Wasseige (Définition) et Jean-François Rossignol (Sodiplan),
- Visite d'Unilever le 10 mars.

Le principe des «soupers tournants» est de donner la possibilité aux entrepreneurs de partager leur expérience avec les étudiants tout en permettant à ces derniers d'interagir. Le prochain souper est prévu pour octobre 2005.

Comme tous les autres Clubs, celui de Namur cherche à resserrer ses contacts avec le monde des entreprises : témoignages, partenariats, sponsoring… Ils signalent aussi que les étudiants en Sciences Economiques et de Gestion proposent de mettre leurs compétences à la disposition de votre entreprise (réalisation d'études de marché,..). ||

Le Club des Etudiants de Namur, ici en visite chez Unilever, cherche à resserrer ses contacts avec le monde de l'entreprise.

### Dirigeants d'entreprise : vous pouvez participer !

*Les Clubs d'Etudiants Entrepreneurs réunissent sur 10 campus francophones des étudiants de toutes disciplines désireux de se sensibiliser à l'entreprenariat, de se créer un réseau de contacts dans le monde des affaires et de s'informer sur les services d'aide au démarrage d'une entreprise. Y sont réunis des jeunes très motivés, qui seront les chefs d'entreprise de demain. Vous pouvez participer à leurs meetings, partager votre expérience, ouvrir, pour un jour, les portes de votre entreprise etc.*

**Contactez-les !** Vous trouverez tous les détails et coordonnées sur le site www.lesjeunesentreprises.be (cliquer sur CEE).

# Une publication du Conseil Economique et Social
# La Wallonie face aux défis démographiques

**Le défi est connu, clair et inéluctable. Il est général (en Europe occidentale). Notre société vieillit. Le Conseil économique et social de la Région wallonne s'interroge : quelles seront les conséquences de ce vieillissement sur les compétences régionales comme l'emploi, la formation, le service aux personnes ?**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Madeleine **DEMBOUR**

Sans être neuf, le débat «démographique» est d'actualité. Comment dès lors être original sur ce sujet ? En choisissant un angle d'approche inédit. C'est le principe de cette nouvelle publication du Conseil économique et social de la Région wallonne (organe consultatif réunissant syndicats et employeurs, dont l'UWE), qui décortique les conséquences du vieillissement sur les compétences régionales comme l'emploi, la formation, le service aux personnes…

Nombreux sont en effet les rapports, études, commissions… qui ont analysé l'évolution démographique. Beaucoup de conséquences et donc de réponses sont attendues en termes de soins de santé, de pensions (âge, financement…), d'organisation et de droit du travail… C'est-à-dire dans des matières qui sont de la compétence des institutions fédérales (pensons à la sécurité sociale). C'est donc généralement sur la scène fédérale que se déroule le débat.

La nouvelle publication, en se focalisant sur les compétences régionales, fait dès lors œuvre de pionnier. Le CESRW a demandé à différents auteurs scientifiques d'établir des constats, de répertorier des scénarios et de proposer des suggestions dont les partenaires sociaux se saisiront pour affiner leurs positions.

## Le vieillissement progresse, les politiques stagnent

Ces auteurs ont été invités à venir présenter leurs principaux axes de contribution lors d'un colloque organisé à Liège le 23 mars dernier. Claude Michel Loriaux (UCL), notamment, a eu la curiosité de revisiter une recherche qu'il avait menée en 1976, connue sous le nom de «rapport Poliwa». Sa surprise a été grande car le vieillissement a sensiblement progressé depuis lors mais il ne peut pas en dire autant des politiques adoptées à tous les niveaux, fédéral et régionaux.

D'autres auteurs constatent que la si population wallonne ne déroge pas aux constats généraux de l'évolution européenne, la Région wallonne se positionne néanmoins mieux face aux défis à relever (ex : une fécondité qui depuis 20 ans est supérieure à la moyenne belge même si elle reste en deçà du seuil de renouvellement).

Sont aussi relevés l'apparition de pénuries de main-d'œuvre et le gâchis des compétences des travailleurs seniors prématurément exclus de l'emploi. Ce qui plaide pour de nouvelles pratiques publiques afin de promouvoir une gestion des âges innovante.

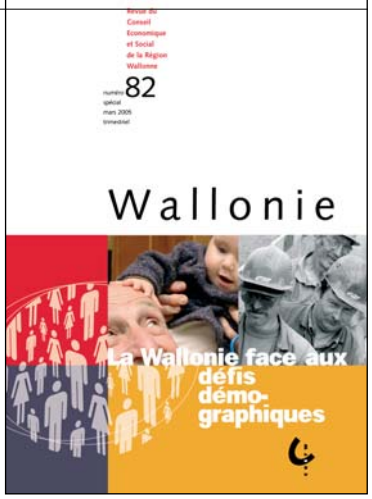


Le rapport du CESRW renferme quelques constats parfois surprenants et contraires aux idées reçues, souvent interpellants et donc propices à accélérer la prise de conscience et de responsabilités.

## Pas de déterminisme

Beaucoup de constats, parfois surprenants et contraires aux idées reçues, souvent interpellants et donc propices à accélérer et amplifier la prise de conscience et de responsabilités.

Le message sous-jacent est qu'il n'y a pas de déterminisme absolu et fatal et qu'il y a toujours place pour les choix politiques et sociaux, pour des choix de modèle de société. ||

## Baby boom et Papy crash

*Pour la première fois dans l'histoire, en 2005 (avec quelques années de décalage selon les régions ou pays), le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans égale le nombre de moins de 20 ans. En 2040, ces âgés seront 1,6 fois plus nombreux que ces jeunes. L'espérance de vie augmente au rythme de 3 mois par an ; pour une femme, elle était de 75 ans en 1975 et de 81,6 ans en 2000. Une femme qui naît en 2005 a une chance sur deux de devenir centenaire. Simultanément, la natalité stagne : les taux de fécondité restent sous le seuil (de 2 à 2,2) de remplacement des générations. Les enfants du «Baby boom» de l'après guerre atteignent la soixantaine et c'est le «Papy crash» qui pointe.*

---

**Les auteurs :**
- Claude Michel Loriaux (UCL)
- Micheline Lambrecht (Bureau du Plan) et Marc Debuisson (IWEPS)
- Nicole Fasquelle (Bureau du Plan)
- Anne-Marie Guillemard (Paris V)
- Eric Bonsang et Sergio Perelman (Ulg)
- Bernard Conter et Christian Mainguet (IWEPS)
- Michèle Wilhelm (Forem)
- Paulette Beka (MRW)
- Armand Leclercq (MRW)

Ce numéro spécial de la Revue «Wallonie» (La Wallonie face aux défis démographiques) peut être obtenu sur simple demande auprès du CESRW : 04/232.98.11 (www.cesrw.be)

# Assemblée générale de l'UWEL
# N'attendons pas que les autres agissent à notre place !

**Le Président de l'UWEL Jean-Pierre Delwart ne veut pas broyer du noir. Il l'a redit début mars devant un parterre d'entrepreneurs et de personnalités politiques.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par Madeleine **DEMBOUR**

© TILT-UWEL

Le Président de l'UWEL Jean-Pierre Delwart (au centre de la photo) prône une attitude volontariste à Liège : "N'attendons pas que le Groupe de Redéploiement Economique fasse les choses à notre place. Ne laissons pas nos idées dormir dans les tiroirs. Laissons nos cadres se découvrir des talents d'entrepreneur et sortir leurs projets".

C'est dans une atmosphère à la limite de la «gueule de bois» qu'a débuté le traditionnel dîner de la section liégeoise de l'UWE, le 1er mars dernier dans les salons de Fortis. Les quelque 200 participants étaient en effet encore sous le choc des différents scénarios relayés par la presse du jour dans le cadre de l'étude de prospective «Liège 2020». Initiée par l'agence de développement SPI+, cette démarche a impliqué durant deux ans[1] une cinquantaine de personnes issues de tous les milieux socio-économiques. Invité à s'exprimer devant la presse en tant que «pilote» de l'étude, Hugues de Jouvenel (Groupe Futuribles) a constaté que l'on n'a pas pris les choses en main, à Liège, et que l'on se recroqueville sur des schémas dépassés.

Un avis que ne partage pas vraiment le Président de l'UWEL, Jean-Pierre Delwart (qui a participé à l'étude Liège 2020 en question). A l'intention de ses membres, et aussi du monde politique, bien représenté – les Ministres Daerden, Reynders, Simonet et Marcourt étaient présents –, Jean-Pierre Delwart a fait état de ce qui est positif à Liège. "*Monsieur de Jouvenel a-t-il vu ce qui allait bien ? Le lancement d'un deuxième incubateur au Wallonia Space Logistic, le premier étant rempli ? La création de 5 spin-offs par l'Université cette année ? Tout ce qui se développe autour d'Agoria et du programme Mosatech ?*".

Sans être d'un optimisme béat, le Président a appelé à davantage de responsabilisation. Chacun est appelé à se retrousser les manches ! "*N'attendons pas que les autres agissent à notre place. N'attendons pas que le Groupe de Redéploiement Economique (GRE) fasse les choses à notre place. Ne laissons pas nos idées dormir dans les tiroirs. Laissons nos cadres se découvrir des talents d'entrepreneur, sortir leurs projets qui dorment dans les tiroirs et portons ces projets*".

Ce fut ensuite au tour de Rudy Thomaes de prendre la parole. Invité à Liège pour commenter le document «Stratégie 2010» sorti à l'automne 2004, l'administrateur délégué de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) a expliqué que si nous voulons préserver notre niveau de bien-être actuel, une croissance annuelle de 2,5% par an est nécessaire (elle tourne autour des 2,2% actuellement). Ce qui entraînerait d'ici 5 ans la création de 360.000 emplois, "*dans le secteur privé car c'est lui qui permet de payer la facture sociale*", a-t-il précisé. ||

(1) Nous l'évoquions déjà il y a plus d'un an, dans le Dynamisme Wallon de février 2004, page 35. Voir aussi le site www.liege2020.be.

© TILT-UWEL

Philippe Schleicher (Techspace Aero), Benoît Coppée (Investsud), et Michel Hahn (ancien Président de l'UWE et de l'UWEL) : trois patrons réunis par une même confiance en l'avenir de Liège

# L'UWE y sera
# Starter's Day à Liège, Namur et Mons le 22 avril

**Vous rêvez de créer votre entreprise ? Vous voulez tout faire pour que votre rêve devienne réalité ? Alors, participez au Starter's Day qui aura lieu le vendredi 22 avril 2005 après-midi dans 3 villes de Wallonie.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par Madeleine **DEMBOUR**

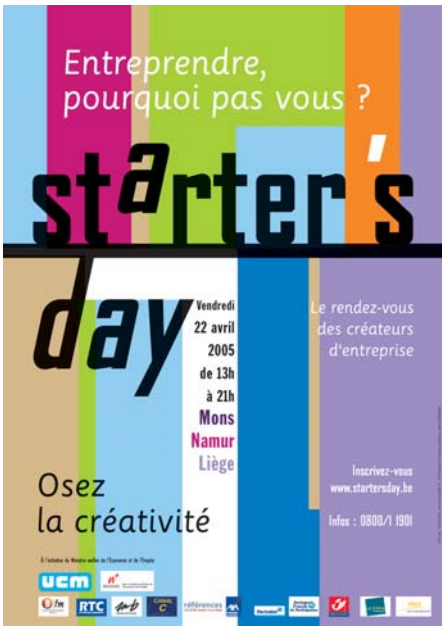


La première édition du Starter's Day, il y a un an, avait connu un franc succès : quelque 2.200 porteurs de projet s'étaient rendus sur l'un des 3 sites. Dès lors il a été décidé de «remettre le couvert» cette année. Même date – 22 avril – et mêmes lieux : Liège, Namur et Mons.

Le Starter's Day, c'est offrir au même endroit et en une après-midi l'éventail complet des conseils et des solutions dans toutes les matières qui touchent à la création et à la reprise d'entreprise. Pour la deuxième fois en Wallonie, les créateurs et candidats créateurs sont invités à se retrouver en un salon particulier, qui pourra répondre à toutes leurs questions.

L'organisation de cet événement a été confiée à l'UCM, à l'initiative du ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, et avec l'appui de nombreux partenaires, dont l'Union Wallonne des Entreprises. A Liège, l'UWE présentera le programme Wallonie Entreprendre (voir page 13), lancé fin 2004 dans le but d'accompagner les jeunes entrepreneurs et porteurs de projets par un système de parrainage. A Mons sera présenté le programme de témoignages dans les écoles organisé par l'UWE.

Créer une entreprise implique de récolter une manne d'informations utiles et/ou nécessaires. Accès à la profession, statut juridique, protection sociale, demande de crédit... : des spécialistes pourront vous conseiller et vous guider pour la réussite de votre projet. ||

**Plus d'infos :**
www.startersday.be

## Logistique Luxembourg belge

Un tout nouveau parc logistique de 80 hectares est en cours de réalisation au centre de la province de Luxembourg : le **Parc logistique du Centre Ardenne** (PLCA), situé à la croisée des autoroutes E 25/E 411 et relié à l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg. Le plan d'implantation est conçu pouraccueillir au total 250.000 m² bâtis bénéficiant d'infrastructures hautement performantes (y compris en matière de sécurité). Sont prévus une dizaine de grands bâtiments (de 10 à 20.000 m²) et des bâtiments petits ou moyens (de quelques centaines de m² à plus de 5.000).
Le tout sera servi par une «base de vie» comprenant crèche/garderie, hôtellerie et restauration, commerces de proximité, services bancaires... Issu de l'initiative publique, le PLCA verra sa promotion assurée conjointement par l'intercommunale Idelux et trois grandes entreprises de construction de la province : **Houyoux, Socogetra** et **Thomas & Piron**.

# Témoignage de Pierre Portier au Québec
# Passage à la 4e génération : 20 ans pour réussir

**Le Québec vit la même problématique que la Wallonie au niveau de la transmission d'entreprises. Vu l'âge de leur dirigeant, beaucoup d'entreprises seront en effet à transmettre dans les 10 à 15 ans qui viennent. Un moment à préparer au mieux. Pierre Portier, du groupe liégeois Portier Industries, est allé témoigner au Québec de son expérience du passage de la 3ème à la 4ème génération.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Madeleine **DEMBOUR**

Pierre Portier : "Si vous voulez avoir une chance de réussir la transmission de votre entreprise, il vous faut être très attentif à vos successeurs. Etre en permanence à leur écoute et forcer le dialogue".

L'histoire du Groupe Portier Industries n'est pas commune : fondé en 1938, le groupe est repris à la deuxième génération par le fils et le beau-fils du fondateur. Les deux hommes auront respectivement 7 et 8 enfants. Pour garantir l'entente entre les 15 petits-enfants, les deux beaux-frères trouvent une solution en 1993 : scinder le groupe – composé à l'époque de 9 sociétés – en deux, soit un groupe Cop et un groupe Portier. Les différentes entreprises du Groupe Portier ont ensuite été rassemblées au sein d'un holding familial, comprenant actuellement 14 entités.

"*La composition de notre famille et le nombre de personnes actives dans le groupe ; le fait que nous en sommes à la troisième génération ; les préparatifs pour la quatrième génération ; le schéma de structure et organisationnel dans lequel nous évoluons*" : voilà une série d'éléments qu'est allé partager Pierre Portier, Administrateur délégué du Groupe Portier Industries, lors d'un colloque organisé à Drumondville (Québec) le 11 février dernier.

Pourquoi le Québec ? Il s'agissait d'une initiative de la Délégation générale du Québec à Bruxelles, soutenue par l'AWEX, consistant en un échange de témoignages sur le thème de la transmission d'entreprises. Il s'agissait d'envoyer un chef d'entreprise wallon au Québec et d'accueillir en Wallonie un entrepreneur issu du Groupement des chefs d'entreprises du Québec (en l'occurrence il s'est agit de Bertrand Saucier, Président du Groupement, venu témoigner en novembre, au Salon Créawal de Louvain-la-Neuve).

Suite à l'appel aux candidatures lancé en septembre 2004 dans Dynamisme wallon, le lauréat retenu par le jury UWE a été Pierre Portier.

## Les Québécois impressionnés

"*Mon intervention s'est déroulée sur le thème du passage de la 3e à la 4e génération*, explique le lauréat. *Les Québécois ont été impressionnés par l'approche que nous avions de la gestion d'une aussi grande famille que la nôtre ainsi que de la structure globale actionnaires - conseil de famille - gestionnaires - producteurs que nous avons mise en place. Le fait que, par deux fois, notre grand-père et notre père aient utilisé la voie de la donation de la totalité des parts du Groupe industriel, cela aussi les a marqué. Au Québec, ils semblent privilégier la vente de la société à celui ou celle qui en émet le souhait*".

Parmi les autres choses que retiendra Pierre Portier de ce séjour au Québec, des messages importants liés à la communication avec la «relève» (c'était d'ailleurs le thème du colloque de Drumondville) : "*Si vous voulez avoir une chance de réussir la transmission de votre entreprise, il vous faut être très attentif à vos successeurs. Etre en permanence à leur écoute et forcer le dialogue. Il est alors évident que, pour y arriver, il faut commencer par bien communiquer en famille afin de vivre dans un climat de confiance et de totale transparence*". ||

## Groupe Gustave Portier Industries

*Activité :* logistique, secteur du béton, environnement

*Chiffre d'affaires :* 41,4 millions d'euros

*Effectif :* 211 personnes

*Localisation :* Flémalle

Electronique
Brabant wallon

cherokee™ INTERNATIONAL

**Cherokee Europe**, spécialisée dans le développement, la production et la vente de convertisseurs d'énergie et de solutions électroniques complètes, a récemment nommé Eric Brouwers au poste de General Manager, laissé vacant par Marcel Miller. Filiale du Groupe Cherokee International, qui vient par ailleurs de s'offrir un nouveau logo, Cherokee Europe est située dans le zoning de Wavre, où elle emploie 334 personnes.

# 10.000 parcelles cadastrales concernées
# La fiscalité sur les investissements change…

**Les 11 et 15 mars, à l'initiative de l'UWE, de la FEB et des CCI, étaient organisées – à Charleroi et Liège – deux matinées d'étude relatives à la modulation du précompte immobilier «Matériel & Outillage» et ses conséquences pour les entreprises. 280 personnes au total ont pu y entendre les explications des spécialistes et le point de vue des Ministres wallons Jean-Claude Van Cauwenberghe et Michel Daerden.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par Thierry **DECLOUX**

Michel Daerden et Jean-Claude Van Cauwenberghe d'une même voix pour qualifier le décret de relance économique d'un "petit pas pour le Gouvernement wallon mais un pas de géant pour l'entreprise".

"*La chose la plus difficile à comprendre au monde, c'est l'impôt sur le revenu*". C'est sur cette citation d'Albert Einstein, "*qui peut naturellement être étendue au précompte immobilier*", que le Ministre-Président de la Région wallonne Jean-Claude Van Cauwenberghe ouvrait à Charleroi la première des deux matinées d'étude organisées par l'UWE sur les nouvelles dispositions en matière de fiscalité sur les investissements.

## Encourager l'investissement en Wallonie

Rappelons que les entreprises qui investissent aujourd'hui en Wallonie sont frappées de plusieurs impôts. Les plus connus sont le précompte immobilier sur les immeubles, le précompte immobilier sur le matériel et l'outillage, la taxe sur la force motrice, la taxe industrielle compensatoire et, dans le Hainaut, la taxe sur la superficie.

Or, le 2 février, le Parlement wallon votait un décret de relance économique et de simplification administrative, dont l'un des volets consiste en la suppression de tout précompte immobilier «Matériel & Outillage» pour tout investissement supplémentaire à dater du 1er janvier 2005, ayant pour effet d'augmenter le revenu cadastral d'une parcelle.

A Liège, le Ministre du Budget et des Finances Michel Daerden a rappelé que cette mesure se voulait favorable aux investissements des entreprises : "*elle entend gommer le frein à l'investissement en neutralisant les conséquences fiscales négatives pesant jusqu'à présent sur les investissements en matériel et outillage nouveaux*".

## Premières interprétations de la mesure

Après les deux Ministres, plusieurs experts et spécialistes, issus de Cellule fiscale de la Région wallonne et de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (anciennement Administration centrale du Cadastre), se sont succédés au pupitre, tant à Liège qu'à Charleroi, pour décortiquer les nouvelles dispositions prévues par le décret et les conséquences pour les entreprises.

Parmi ces intervenants, le Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne, Georges Xhauflaire, a donné les premières interprétations de la mesure, notamment en ce qui concerne :

- **L'acquisition ou constitution à l'état neuf** : ces termes désignent les biens nouveaux, non encore utilisés. Sont donc exclus de la mesure le matériel préexistant et déjà utilisé, le matériel d'occasion, etc.
- **La fixation du revenu cadastral de référence en cas de fusion et de scission de société** : le changement de propriétaire pour le matériel et l'outillage ne modifie ni leur revenu cadastral ni le fait qu'ils aient été acquis à l'état neuf ou non.
- **Le transfert du matériel et de l'outillage d'une parcelle sur une autre** : les matériels et outillages acquis ou constitués en Wallonie à l'état neuf à partir du 1er janvier 2005 ne perdent pas cette qualité de par leur transfert sur une autre parcelle cadastrale wallonne.
- **L'influence de la date de fixation du revenu cadastral sur le revenu cadastral de référence** : le revenu cadastral étant censé exister à partir du premier jour du mois qui suit sa mise en usage, le revenu cadastral de référence attribué au 1er janvier 2005 à une parcelle cadastrale devra donc refléter la situation de cette parcelle jusqu'au 31 décembre 2004 inclus. ||

**La documentation remise par la Cellule fiscale de la Région wallonne et par l'Administration générale de la Documentation patrimoniale peut être obtenue sur simple demande auprès de Jean de Lame à l'UWE (010/47.49.42, jean.delame@uwe.be)**

## Industrie pharmaceutique Namur

Les groupes **Alpha Répartition** et Aprophar (filiale de CERP Lorraine, Coopérative de Pharmaciens), actifs dans l'approvisionnement en médicaments des Pharmacies d'officine, ont décidé d'unir leurs forces en regroupant leurs deux structures de management. Le nouvel ensemble consolide un chiffre d'affaires de l'ordre de 550 millions d'euros représentant près de 20 % de part de marché. Les deux groupes déposent quotidiennement 170.000 produits auprès de 2.500 pharmaciens.

En Bref

# Séminaire le 29 avril à Bruxelles
# La «RSE» version PME

**Promis juré : il ne s'agit pas d'une «grand-messe» de plus pour expliquer aux entreprises comment elles doivent faire leurs affaires. La journée du 29 avril sera résolument orientée PME, pratico-pratique et interactive. Par des exemples concrets, il s'agit de convaincre qu'il y a des avantages commerciaux déterminants liés à l'entrepreneuriat responsable.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Madeleine **DEMBOUR**

Le concept de «Responsabilité sociétale des entreprises» est actuellement en tournée européenne. Concrètement la Direction Générale «Entreprises» de la Commission européenne organise une vaste campagne de sensibilisation ciblant en particulier les PME. Pas moins de 65 événements sont mis sur pied dans les 25 Etats membres, les 3 pays candidats à l'Union européenne ainsi qu'en Norvège. Aux yeux des promoteurs de cette campagne, "*la RSE est un vocable complexe en apparence, qui désigne en réalité une idée assez simple. L'Europe applique la définition de travail suivante de la RSE : Un concept suivant lequel les entreprises intègrent volontairement des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités ainsi que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes*".

## Pas une grand-messe !

L'étape belge est fixée le 29 avril prochain. Elle se démarquera de toutes les «grand-messes» sur le sujet par le véritable accent mis sur les PME, avec des témoignages du terrain pour illustrer les différents thèmes. "*Nous mettons une énergie particulière à faire intervenir des entreprises que l'on n'a jamais entendues sur le sujet, pour innover dans les approches et les propos*", explique Marie d'Huart, de Cap Conseil, l'un des organisateurs de l'étape belge.

Des PME wallonnes, notamment «sortiront du bois» à cette occasion : certaines comme la chocolaterie Galler ont déjà fait leur preuve sur le terrain de la communication, d'autres sont issues du giron universitaire comme Xylowatt, d'autres encore proviennent de secteurs plus traditionnels comme Phibro Animal Health, Wos Hautrage…

Tous ces témoignages ont pour but notamment de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi s'engager dans l'entrepreneuriat responsable ?
- Quelles leçons, quels bénéfices peut-on en tirer pour son métier ?
- Pourquoi et comment communiquer son succès ?

"*En promouvant des exemples de ce que d'autres ont entrepris et pouvant faire office de source d'inspiration, nous espérons convaincre qu'il y a des avantages commerciaux déterminants liés à l'entrepreneuriat responsable*", expliquent les organisateurs. ||

Jean Galler (Chocolaterie Galler) fait partie des patrons wallons qui partageront leur expérience le 29 avril.

## Responsabilité sociétale des entreprises : enjeux et actualités pour les PME

*- Vendredi 29 avril 2005*

*- Dans les locaux de Assubel, place du samedi 1 à 1000 Bruxelles*

*- Une organisation de la CCI de Bruxelles*

*- Inscription gratuite et obligatoire*

*- Renseignements & inscriptions : 02/643.78.25, mjadot@ccib.irisnet.be*

*- Information : http://europa.eu.int/comm/csr_campaign.html*

En Bref

## Deux gagnants pour la Marianne de Cristal 2005 !

Le 22 mars dernier se déroulait à Liège la cérémonie de remise des prix de la 10e édition de la **«Marianne de Cristal»**, le prix économique que la Chambre française de commerce et d'industrie pour les provinces de Liège et Luxembourg (CFCILL) attribue chaque année à une entreprise ayant particulièrement été performante dans ses échanges économiques avec la France. Pour la première fois, le jury n'a pu départager deux sociétés, qui remportent donc ex-aequo le précieux trophée : les Editions Hemma, de Chevron, et le fabricant d'analyseurs chromatographiques de gaz haute pureté Orthodyne, d'Ans. Leurs dauphins sont Power Limit (Liège/Sart Tilman) et Beldico (Aye/Marche-en-Famenne). Enfin, le «Mérite de Cristal», qui récompense une entreprise de plus de 300 personnes a été attribué au groupe CMI (Seraing).

## Informatique Brabant Wallon

La Direction Générale de la Politique régionale de la Commission européenne (DG-Régio), soucieuse d'améliorer les services offerts aux Etats membres dans le cadre des processus décisionnels et financiers liés à la gestion de ces interventions, a récemment remplacé le traitement manuel de ses dossiers par un outil informatique dénommé WFS (workflow d'approbation des flux financiers). Réalisé par la société **IRIS** (Louvain-la-Neuve), le système WFS permet d'optimiser les processus décisionnels et financiers, notamment en terme de respect des délais et de transparence. Spécialisé en scanning, OCR, lecture automatique et gestion électronique de documents, archivage et infrastructure (serveurs et stockage), le groupe IRIS emploie plus de 220 personnes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 46 millions d'euros.

# Cinq mois après son lancement
# «Wallonie Entreprendre» accompagne les Starters

**A Liège, «Wallonie Entreprendre», association née sous l'impulsion de l'UWE, réunit des entrepreneurs confirmés pour aider de leurs conseils les «starters» : 4 projets ont été retenus à ce jour.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Nadia **ISAAC**

Wallonie Entreprendre, association née sous l'impulsion de l'Union Wallonne des Entreprises, est créée depuis près de cinq mois. Pour rappel, cette association réunit des chefs d'entreprises et cadres confirmés de Wallonie, impliqués dans la vie économique et sociale de leur Région, souhaitant aider de leurs conseils des porteurs de projets et de jeunes entrepreneurs. L'association s'inscrit dans les traces du «Réseau Entreprendre» français en place depuis plus de 20 ans, respectant notamment les principes fondamentaux de ce réseau, à savoir la gratuité, la réciprocité et la volonté de donner priorité à l'homme (l'accompagnement est avant tout «humain»).

La première association Wallonie Entreprendre a démarré en région liégeoise comme expérience pilote. En fonction du succès de celle-ci et des besoins détectés, son modèle sera dupliqué à l'avenir dans les autres régions de Wallonie.

Quelles ont été les actions de l'association depuis sa création ? Outre sa mise en route opérationnelle, l'association a principalement travaillé autour de trois axes, à savoir :

- **L'animation de ses membres** : l'association compte aujourd'hui près de 60 membres, futurs accompagnateurs. Elle bénéficie en outre du soutien d'une quinzaine de sponsors. Une première newsletter a été publiée fin février (disponible sur www.uwe.be/wallonieentreprendre.html) et le souper annuel de l'association a eu lieu le 15 avril 2005. Dans la foulée, les premières séances d'informations des membres ont démarré.
- **Le recrutement de porteurs de projets** : les permanents de l'association ont rencontré pas moins d'une vingtaine de porteurs de projet ou jeunes entrepreneurs depuis début 2005. Parmi ceux-ci, le comité d'engagement de Wallonie Entreprendre a retenu à ce jour 4 projets, chacun bénéficiant d'un soutien en fonction des besoins détectés (2 projets en phase de création bénéficient d'un accompagnement individuel, 2 autres en phase de maturité ont par contre pu rencontrer plusieurs membres de l'association afin de compléter ou de valider l'analyse de leur marché).
- **La mise en place d'un comité des opérateurs autour de l'association** : ce comité réunit la plupart des organismes réalisant de l'accompagnement aux porteurs de projet en région liégeoise (AREBS, CCILV, FOREM, SEED, SOCRAN, SODIE, SPI + et UCM). Formé initialement pour s'assurer que tout porteur de projet soit informé et soutenu au mieux dans ses démarches de création, ce comité s'est également assigné pour mission d'être un lieu d'échange quant aux activités des différents opérateurs qui le constituent. Ceux-ci profiteront également de ce lieu de rencontre pour communiquer, une fois par an, leurs résultats consolidés en terme de création d'activités dans la région.

## Témoignage d'un «accompagné»

Spécialisée dans la sécurité informatique, Guardis (www.guardis.com) bénéficie du soutien de Wallonie Entreprendre depuis près de trois mois. Créée depuis le 1er octobre 2004, la société compte aujourd'hui déjà 3 personnes. Elle est située au WSL (Wallonia Space Logistics), incubateur situé dans le Parc Scientifique du Sart-Tilman. Jacques Philippart (administrateur de sociétés et ancien dirigeant de sociétés informatiques) en est l'accompagnateur.

Daniel Bartz, dirigeant de Guardis, nous livre son sentiment concernant l'apport de son accompagnateur : "*Grâce à sa grande expérience, Jacques Philippart peut non seulement saisir rapidement la situation à laquelle je fais face, mais aussi et surtout m'apporter des suggestions pertinentes tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. D'autre part, lors du lancement d'une activité, il est primordial de rencontrer rapidement les bonnes personnes. Le réseau de relations de Jacques Philippart constitue dès lors une autre aide considérable pour le développement de Guardis*". ||

Lors du lancement de Wallonie Entreprendre le 16 novembre 2004, le Prince Philippe était venu lui marquer son soutien en remettant une charte de parrainage aux 50 premiers parrains de l'association.

**Vous êtes intéressé par les activités de Wallonie Entreprendre et souhaitez disposer de plus d'informations à propos de l'association ?**
N'hésitez pas à contacter Nadia Isaac (04/366.29.45, IsaacNadia@yahoo.fr.). Voir aussi sur Internet : www.uwe.be/wallonieentreprendre.html

# Spin-off francophones : la maturité

Dynamisme Wallon Avril 2005

1

**1.** Pour faire évoluer Nanocyl vers une dimension industrielle, le Conseil d'administration a misé, début 2005, sur un grand format de l'industrie chimique : Francis Massin. Ce dernier a plus de 20 années d'expérience dans le domaine scientifique, industriel et commercial acquises au sein du groupe Dow Corning, notamment au sein du Comité de Direction aux Etats-Unis, où il siégeait jusqu'il y a quelques mois.

*"Nouvelle entreprise constituée au départ de l'université aux fins d'exploiter des connaissances qui y ont été développées, par le biais d'activités commerciales". Voilà la définition du terme «spin-off», au coeur de ce dossier. Côté francophone, le nombre de sociétés de ce type en activité est aujourd'hui supérieur à 100 ! Il ne s'agit dès lors plus d'une activité «sympathique», mais d'un véritable secteur à cultiver et soutenir.*

- *Emblématique du mouvement «spin-off», Nanocyl vient de passer le cap de la production semi-industrielle. L'entreprise namuroise est leader mondial de la production de nanotubes de carbone.* >> *Portrait en page 15.*
- *Les Wallons sont bien présents sur la scène européenne : plus de 170 entreprises ont participé au dépôt d'un projet pour le 6e programme-cadre de recherche européen, et 65 d'entre elles sont impliquées dans des projets retenus pour financement.* >> *Bilan en page 18.*
- *Deux tiers des jeunes spin-off ont moins de cinq ans : un grand espoir pour le dynamisme économique de la Wallonie dans le futur.* >> *Tous les chiffres en page 20.*
- *Nouvelle présidence pour le Conseil de la Politique Scientifique :Yves Jongen va-t-il secouer le cocotier et insuffler une nouvelle dynamique à cet organe qui rassemble «tout ce qui compte» dans le domaine ?* >> *Réflexions en page 21.*
- *Pour vous aider à développer une recherche que vous n'exploitez pas, la Région wallonne peut financer jusqu'à 80% d'un salaire pendant 2 ans. Cela s'appelle une «spin-out».* >> *Plus d'infos en page 24.*
- *Les spin-offs sont-elles des «entreprises», donc à ce titre assujetties à la TVA ? L'administration belge n'a pas encore tranché…* >> *Eclairage en page 27.*
- *Innover, c'est l'affaire de tous ! Un événement à ne pas manquer les 9 et 10 mai à Mons.* >> *Tous les détails en page 28.*
- *Demain, la valeur ajoutée sera créée en grande partie par l'immatériel. Aux oubliettes, alors, l'innovation technologique ?* >> *L'avis de l'industrie textile en page 29.*

**2.** Qui pourrait dire que cette poudre noire est en passe de révolutionner le secteur des nanotechnologies ?
**3.** La nouvelle usine pilote de Nanocyl à Sambreville : un pas supplémentaire vers la production industrielle.

2

Par Madeleine **DEMBOUR**

# Nanocyl, à Sambreville
# Jeune mais déjà leader

**Grâce à son nouveau réacteur industriel inauguré début mars à Sambreville, la société Nanocyl devient un des leaders mondiaux de la production de nanotubes de carbone. Le cap de la spin-off universitaire est franchi, nous voici en présence d'une entreprise semi-industrielle.**

La visite de la nouvelle usine pilote de Nanocyl, à Sambreville, laisse perplexe… Le profane risque d'être un peu déçu. Tout ça pour ça ! : le produit fini, à la sortie du nouveau réacteur, ne ressemble à rien de bien extraordinaire. Une sorte de poudre noire, style café moulu…

Et pourtant ! Le matériau est extrêmement prometteur (voir encadré page 16) et tout industriel un tant soit peu visionnaire devrait aujourd'hui se préoccuper d'intégrer des nanotubes dans sa production.

Les premières recherches belges sur ce matériau remontent au début des années nonante, notamment au sein des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (le professeur Nagy). A l'époque, il n'existait ni client ni marché ! Impossible, dans ce contexte, d'intéresser des financiers… Malgré ces difficultés, un premier «tour de table» permet de lever le million d'euros nécessaire à la création de la société en 2002. Parmi les premiers à faire confiance au projet namurois, on retrouve Jean Stéphenne, Eric de Lamotte, Ferdinand d'Oultremont, le fonds d'investissement Start-It…

## 15 kilos par jour

C'est alors qu'entre en piste l'Université de Liège (le professeur Jean-Paul Pirard) pour la mise au point d'un réacteur prototype permettant de centupler la production de Nanocyl et de porter la production à 15 kilos par jour. Cette étape n'a pu se concrétiser qu'avec un nouveau tour de

3

table l'an dernier, et l'entrée dans le capital de la SRIW, CNP, Namur Invest, Bois Sauvage et Privast.

Cet important programme d'investissement va maintenant permettre à la petite spin-off de passer à la vitesse supérieure. Le développement du nouveau réacteur inauguré le 7 mars 2005 au coeur de son usine pilote de Sambreville représente pour Nanocyl un investissement de 2 millions d'euros. Il s'agit de la première étape d'un programme d'investissements de plus de 5 millions d'euros financé par l'augmentation de capital, l'obtention d'une avance récupérable de la Région wallonne et une intervention de Fortis Banque.

Pour faire évoluer Nanocyl vers une dimension industrielle, le Conseil d'administration a misé, début 2005, sur un grand format de l'industrie chimique : Francis Massin. Ce dernier a plus de 20 années d'expérience dans le domaine scientifique, industriel et commercial acquises au sein du groupe Dow Corning, notamment au sein du Comité de Direction aux Etats-Unis, où il siégeait jusqu'il y a quelques mois. "*Le défi de notre nouvelle unité pilote sera de recueillir des données nous permettant de stabiliser notre prix de revient. Pouvoir dire à nos clients : nous sommes capables de vous livrer telle quantité de nanotubes à tel prix*, explique le nouveau Directeur général. *Nous disposons de 7 brevets, et 3 autres seront déposés dans les mois à venir. Nous prenons une part active dans 6 projets soutenus par le sixième programme-cadre européen de recherche. Notre but : évoluer vers une unité de type industriel d'ici 3 ou 4 ans*".

## Outil stratégique pour la Wallonie

L'histoire jugera si les espoirs mis dans Nanocyl étaient fondés. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un outil stratégique mis au service d'une politique industrielle en Wallonie (une dimension qui a dû échapper aux 2 ministres annoncés pour l'inauguration du 7 mars, et qui s'étaient fait remplacer…). Les concurrents potentiels sont rares et dans tous les cas de figure, Nanocyl figurera dans le peloton de tête.

En outre, il s'agit d'un bel exemple de collaboration tous azimuts : une technologie namuroise, une production semi-industrielle rendue possible grâce à un prototype mis au point à Liège, des synergies étroites avec d'autres universités belges, une participation active au sixième programme-cadre européen de recherche, des financements aussi bien privés qu'institutionnels… Nanocyl est incontestablement un projet emblématique pour la Wallonie. ‖

## Les futurs écrans plats nanotubés ?

*Les nanotubes ont un diamètre de l'ordre du nanomètre (un millionième de millimètre). Leur structure remarquable leur confère des propriétés physiques et chimiques étonnantes, telle qu'une conductivité, une élasticité, une résistance mécanique et une stabilité thermique élevées. Grâce à la force de cohésion qui relie les atomes de carbone, les nanotubes sont parmi les matériaux les plus rigides qui soient, forts d'une résistance nettement supérieure à l'acier avec cependant un poids inférieur.*

*Toutes ces propriétés valent aux nanotubes de prometteuses applications dans des domaines aussi variés que l'électricité, l'électronique (nanotransistors), les nouveaux matériaux (composites, biomatériaux, textiles intelligents, peintures protectrices ...), les biotechnologies, etc. A titre d'exemple, les nanotubes produits par Nanocyl sont utilisés pour le développement d'écrans plats de télévision; ils interviennent également dans la mise au point de câbles électriques aux propriétés ignifuges renforcées ou dans la fabrication de fibres synthétiques à ultra haute résistance pour des applications dans le blindage balistique.*

4

**4.** Le développement du nouveau réacteur, inauguré le 7 mars 2005 au coeur de son usine de Sambreville, représente pour Nanocyl un investissement de 2 millions d'euros.

## L'incubateur Wallonia Space Logistics : une référence internationale

*Dans le cadre de ses contacts avec les universités et les entreprises, le Prince Philippe était à Liège le mardi 22 mars pour une visite de travail sur le thème de la création de spin-offs universitaires. A ce jour, l'ULg a créé 68 spin-offs dont 80% sont toujours en activité. La phase d'accélération est notable, 35 de ces entreprises ayant vu le jour dans les 6 dernières années seulement. Les spin-offs de l'ULg génèrent un chiffre d'affaires annuel total de 150 millions d'euros et sont à l'origine de 1000 emplois nouveaux, dont 80% en région liégeoise. Le Prince a visité quelques spin-offs implantées au Liege Science Park, notamment au sein de l'incubateur Wallonia Space Logistics, considéré comme une référence internationale en matière d'incubateurs : en 5 ans, 20 entreprises et 140 emplois y ont déjà été créés. Le taux de survie est… de 100% ce qui est extrêmement rare dans le domaine de la heutes technologie. Le Prince Philippe a terminé sa visite au Château de Colonster où il a participé à la rencontre annuelle des chefs d'entreprises spin-offs de l'ULg.*

5

7

6

© TILT-ULg

# 6e Programme-Cadre de recherche
# Les entreprises wallonnes occupent la scène européenne

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Stéphane **WAHA**

**Jusqu'à présent, les entreprises wallonnes se montraient timides et réservées pour participer aux grands programmes de recherche européens. Les choses changent ! Les résultats partiels obtenus pour l'actuel programme-cadre (le sixième) sont très encourageants : plus de 170 sociétés ont participé au dépôt d'un projet, et 65 d'entre elles sont impliquées dans des projets retenus pour financement.**

Le constat posé lors de la préparation de l'actuel programme-cadre de recherche européen (le sixième du nom) était inquiétant : la participation des entreprises wallonnes aux programmes de recherche européens était faible et le plus souvent le fait de quelques entreprises isolées.

Convaincue de la nécessité de l'innovation et de l'internationalisation, l'Union Wallonne des Entreprises a mis en place le «Point de Contact» wallon (appelé NCP pour «National Contact Point») pour les sociétés désireuses de participer au 6e programme. Cette mission, confiée à l'UWE par le Gouvernement wallon en septembre 2002, a rapidement porté ses fruits et, aujourd'hui, la démonstration est faite : les entreprises wallonnes affichent une forte participation tant en nombre qu'en qualité !

## Une vue globale du positionnement wallon

La Ministre de la recherche, Marie-Dominique Simonet, a voulu disposer d'une vue globale du positionnement wallon et a chargé le NCP de réaliser le dépouillement de la participation des entités belges (et wallonnes) sur base des informations fournies par la Commission européenne. Un travail de fourmi vu la masse d'information à traiter et sa présentation hétéroclite. Mais le travail avance et livre ses premières conclusions. Temps pour un bilan intermédiaire.

Selon les informations fournies au NCP, il a été possible de dresser un premier aperçu de la participation des Wallons depuis le début du 6e programme jusqu'à septembre 2004. Les appels à propositions dans les domaines des sciences de la vie, des technologies de l'information, des matériaux et nanotechnologies, de l'aéronautique et de l'espace, de la sécurité alimentaire et des mesures spécifiques aux PME ont été dépouillés[1]. Les informations ne sont certes pas encore complètes mais elles donnent déjà une série de chiffres intéressants et indéniables. Alors, verdict.

## Une participation en masse et de qualité

Dans les 34 appels à propositions traités, la Wallonie enregistre 983 participations (2 participations wallonnes sur 5 sont le fait de sociétés), toutes entités confondues, soit un quart des participations belges.

Participer c'est bien, être sélectionné, c'est mieux ! En effet, les programmes de recherche européens sont caractérisés par l'adage «beaucoup d'appelés et peu d'élus». La concurrence est rude entre les équipes issues de 34 pays, le financement par l'excellence prévaut et les budgets sont limités. Bon nombre de projets notés «excellents» ne sont pas financés par l'Europe. Ici aussi, le succès est au rendez-vous (voir tableau page 19).

## L'action du NCP décisive

Sur le plan des budgets, la situation n'est pas encore très précise : il faut attendre les contrats soient signés avec la Commission pour disposer d'une information pertinente. Celle-ci arrive au compte-goutte mais on peut d'ores et déjà

(1) Les appels relatifs à l'énergie, au transport, à l'environnement et au changement planétaire global devraient être suivis dès que le NCP pourra bénéficier des données fournies par la Commission sur la participation générale à ces appels. Les chiffres présentés ici évolueront donc en fonction des résultats obtenus dans ces appels. On peut déjà supposer que la participation aux appels spécifiques aux matières liées à l'environnement feront la part belle aux participations des universités et centres de recherche.

## 8-9. Témoignage : des participations réussies !

Jean-Pierre Chisogne, Amos (projet «European extremely large telescope», mesure relative aux infrastructures de recherche) : *"Le 6e programme est lourd à gérer : faire partie d'un consortium international de 39 partenaires et assurer le suivi technique et administratif du projet représente un investissement en temps important. En contrepartie, le projet nous offre une visibilité importante vis-à-vis de partenaires clés pour notre société tel l'ESO. Vu les perspectives qu'offrent les projets européens, Amos participera à d'autres projets du 6e programme".*

9

## 6e programme-cadre européen de recherche :

**participations belges retenues pour négociation à septembre 2004**

| | Nombre de participations retenues pour négociation | | Taux de succès | | Part de la Wallonie dans le total belge |
|---|---|---|---|---|---|
| | *Wallonie* | *Belgique* | *Wallonie* | *Belgique* | |
| ***Sociétés*** | ***97*** | ***332*** | ***25%*** | ***24%*** | ***29%*** |
| *Universités* | *116* | *334* | *27%* | *25%* | *35%* |
| *Centres de recherche* | *38* | *142* | *28%* | *27%* | *27%* |
| *Organismes internationaux* | *4* | *161* | *31%* | *31%* | *2%* |
| *Autres* | *4* | *41* | *20%* | *21%* | *10%* |
| *Total* | *259* | *1.010* | *26%* | *25%* | *26%* |

Les Wallons tirent leur épingle du jeu avec brio. Toujours sur base des résultats intermédiaires, on dénombre 58 entreprises wallonnes dans des projets retenus pour négociation . Vu que certaines entreprises participent plus d'une fois, ce ne sont pas moins de 97 participations qui sont à porter à l'actif de la Wallonie, soit 30% du total belge.
Le taux de succès des entreprises wallonnes est de 25%, soit un taux supérieur à la moyenne des sociétés belges.
La Wallonie dans l'ensemble (tous acteurs confondus) affiche aussi de bons résultats, soutenus par une bonne participation de certains centres de recherche. Au total, plus d'un quart des participations retenues pour financement sont wallonnes.
Développant une approche innovante de la participation belge, le NCP a comptabilisé dans une catégorie spécifique les projets impliquant des organismes internationaux.
En effet, nombreux sont ceux qui sont implantés en Belgique (majoritairement à Bruxelles) mais qui, pour la plupart, ne sont pas représentatifs d'activités belges. Si on retire les scores relatifs à ces organismes des chiffres belges, la part de la Wallonie passe à 30% du total belge ! Une série de projets ont déjà débuté leur travail. Vous en trouverez de nombreux exemples sur le site du NCP.

dire que plusieurs millions d'euros de financement communautaire bénéficieront aux sociétés wallonnes dans les prochaines années. Pour nombre d'entre elles, l'action du NCP a été décisive dans l'obtention de ce financement

Soulignons que le return financier de la participation à un projet européen ne se mesure pas qu'en termes financiers. En effet, le partenariat ainsi créé ouvre les portes à de nombreux projets et collaborations (voir les trois témoignages).

Participer n'est pas chose aisée. Mais les enjeux sont importants. La Wallonie a pris le train de la recherche européenne et compte bien être prête pour le 7e programme-cadre. Convaincu qu'il est essentiel d'entretenir la dynamique enclenchée, le Gouvernement wallon, sur proposition de la Ministre Simonet, vient de renouveler la mission du NCP en tout cas jusqu'au mois d'avril 2008. Le NCP aura donc l'occasion de participer à la préparation et au suivi du 7e programme, et d'inciter encore plus d'entreprises à tenter leur chance à ce niveau. ||

**Plus d'infos :**
www.ncpwallonie.be

10

### 10. Témoignage :

Pierre-Marie Baudouin, Vandeputte Oleochemicals (projet «Stanlub») : *"Notre projet nous permet de développer de nouveaux bio-lubrifiants ; notamment au départ de graine de lin. Le format d'un projet Craft est contraignant car les entreprises qui y participent ne reçoivent pas de financement direct. Mais nous voyons cela comme un investissement qui rapportera à moyen terme, notamment grâce aux contacts commerciaux que nous développons à travers nos partenaires dans le domaine des lubrifiants, domaine où nous n'étions pas encore présents".*

### 11. Témoignage :

Axel Kupisiewicz, Lasea (projet Naginels, mesure spécifique PME) : *"Notre projet Craft[2] est maintenant bien en route. Il nous permettra de développer une solution innovante de marquage interne de supports tels que le verre, offrant des possibilités nouvelles, notamment dans le domaine du marquage de sécurité. C'est vrai, c'est un effort important de participer et nous avons dû nous y reprendre à deux fois avant que notre projet ne soit accepté. Mais l'Europe constitue la seule solution pour des PME qui ne disposent pas de toutes les ressources techniques ou financières en interne".*

(2) Les projets CRAFT (activités de recherche collective et coopérative) permettent à des PME qui ne disposent pas de capacités de recherche en interne, de sous-traiter la recherche à un prestataire tiers : centre de recherche, université ou même une autre entreprise.

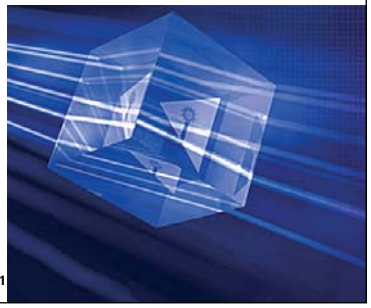

11

# Création de spin-offs
# Toujours plus vite !

Dynamisme Wallon Avril 2005

**Le nombre de spin-offs francophones en activité est aujourd'hui supérieur à 100 ! Deux tiers de ces jeunes pousses ont moins de cinq ans : un grand espoir pour le dynamisme économique de la Wallonie dans le futur.**

Un signe encourageant du développement du domaine technologique en Wallonie est le nombre et le rythme de créations de spin-offs en Wallonie. Selon le dernier Rapport du CESRW sur la situation économique et sociale de la Wallonie paru le mois dernier, le nombre de spin-offs francophones en activité à la fin de 2003 était de 101, contre 76 pour la partie néerlandophone.

Plus encourageant encore est que ce nombre de spin-offs est en hausse sur les dernières années. Le nombre de spin-offs créées avant 1998 et toujours en activité se monte à 36, alors que ce nombre est de 65 entre 1998 et 2003. En Flandre, ce nombre est stationnaire pour les deux périodes (voir tableau).

Ce nombre est encore insuffisant et doit augmenter au cours des prochaines années, mais il semble qu'une réelle dynamique ait été enclenchée, notamment grâce au travail des différents interfaces universitaires et de l'ouverture des services universitaires sur le monde économique. C'est un grand espoir pour le dynamisme économique de la région dans les années futures. ||

## Nombre de Spin-offs (SO) universitaires belges

| | SO en activité | SO en activité créées avant 1998 | SO en activité créées depuis 1998 |
|---|---|---|---|
| *Communauté française* | *101* | *36* | *65* |
| *Communauté flamande* | *76* | *37* | *39* |
| *Total belge* | *177* | *73* | *104* |

Source : Rapport économique et social du CESRW (2004) - Calcul arrêté au 31/12/2003

# Un organe consultatif à revitaliser
# Du pain sur la planche pour le CPS

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Didier **PAQUOT**

**Depuis avril 2005, et pour une durée de deux ans, Yves Jongen, administrateur délégué et fondateur d'IBA, occupera la présidence du Conseil de la Politique Scientifique de la Région wallonne (CPS). Une occasion de rappeler le rôle et les objectifs de cette institution ainsi que de présenter les grands dossiers qui vont occuper le CPS dans les prochains mois.**

Les lois de régionalisation de 1989 ont attribué aux Régions et Communautés les compétences de la majeure partie de la politique de recherche avec une démarcation plus ou moins précise : la recherche fondamentale serait du ressort des Communautés, la recherche appliquée de celui des Régions tandis que certains grands programmes et instituts resteraient dans les compétences de l'Etat fédéral.

Afin d'associer les différents acteurs de la recherche à l'élaboration de la politique scientifique régionale, un Conseil de la Politique Scientifique de la Région wallonne (CPS) a été institué en 1990. Ce Conseil rassemble les représentants des universités, des hautes écoles, des centres de recherche, des entreprises et des syndicats. Plus précisément, le CPS a pour mission de formuler des avis et recommandations sur toute question relative à la politique de recherche en Région wallonne. Il est notamment consulté sur les initiatives législatives du Gouvernement wallon en la matière, mais il dispose aussi d'un droit d'initiative en matière d'avis et de recommandation. Le CPS a aussi dans ses missions d'évaluer annuellement la politique scientifique de la Région, mission qu'il n'a remplie que très épisodiquement.

## Un terrain un peu déserté

Force est d'admettre que, sous la législature précédente, la collaboration entre le CPS et le Ministre de la recherche n'a pas été très soutenue. Ce dernier n'a que peu associé le CPS à l'élaboration ou la mise en œuvre de sa politique, tandis que le CPS n'a pas fait montre d'une grande pro-activité pour tenter de tenir sa place dans les débats importants sur la recherche, ou même de les susciter.

Il serait vain de revenir sur les raisons de ces malentendus et de chercher des responsabilités qui sont certainement partagées. La politique de la recherche en Wallonie est en

effet face à de grands défis qui demandent une collaboration étroite entre les différents acteurs et les autorités publiques plutôt que disputes oiseuses.

D'autant que le CPS peut être – et devrait être – un lieu privilégié pour les débats sur la politique scientifique. Il possède en effet l'atout essentiel de réunir toutes les parties impliquées dans la politique scientifique de la région. Or les acteurs de la recherche – entreprises, universités, centres de recherche… – sont de plus en plus étroitement liés dans les processus de recherche et d'innovation. Les frontières entre recherche fondamentale, recherche de base ou collective sont de plus en plus poreuses tandis qu'il est essentiel pour l'avenir de la Wallonie que les fruits de la recherche soient mieux valorisés économiquement.

*La politique de la recherche en Wallonie est face à de grands défis qui demandent une collaboration étroite entre les différents acteurs et les autorités publiques.*

## Nouveau Président, nouveau souffle

C'est dans ce contexte qu'Yves Jongen, fondateur d'IBA, prend la présidence de l'institution pour les deux prochaines années. Scientifique (il a été chercheur à l'UCL), créateur d'entreprise avec le succès que l'on sait, industriel toujours responsable de la recherche au sein de son entreprise, familier des mécanismes régionaux et européens de soutien à la recherche, Yves Jongen connaît toutes les facettes du monde de la recherche et rassemble toutes les qualités pour donner un souffle nouveau au CPS.

Et les défis ne manqueront pas. Tout d'abord, dans le cadre du programme «Prométhée» (programme de réflexion sur la R&D et l'innovation en Wallonie), deux rapports importants ont été présentés au CPS : l'un sur l'évaluation des aides publiques R&D à destination des entreprises, l'autre sur l'intermédiation scientifique et technologique en Wallonie (cfr. Dynamisme wallon de novembre 2004).

Ces deux rapports se concluent sur des recommandations précises visant, dans un cas, à améliorer les mécanismes de soutien à la recherche et, dans l'autre cas, à réorganiser les activités d'intermédiation afin de sensibiliser et d'attirer plus d'entreprises vers la recherche et l'innovation. Ce sera au CPS de veiller à ce que ces recommandations ne restent pas lettre morte, en incitant les administrations, les services de la Ministre de la recherche et les acteurs à travailler ensemble pour les mettre en œuvre.

## Le nerf de la guerre…

Un autre chantier important est la réorganisation des centres de recherche. Une vingtaine de centres de recherche ont été agréés par la Région wallonne (schématiquement, seuls ces centres peuvent bénéficier des subsides régionaux dans les limites fixées par le décret de1990). Ces centres ont des statuts et des sources de financement différents, dont les fonds structurels européens qui financent certains centres à 100%. Lorsque cette source se tarira, va se poser un problème aigu de financement. En outre, il y a probablement des synergies à opérer entre les centres, qui parfois travaillent sur des domaines fort proches. Il est donc impératif de donner une plus grande cohérence au paysage des centres de recherche.

A cet égard, le CPS vient de rendre un premier avis à la Ministre de la recherche, Madame Simonet, avis dans lequel le Conseil propose une série de critères (type de recherches ou des services prestés, nature de clientèle, sources de financement…) qui pourraient servir de base à la réorganisation et au financement des centres. Ici aussi, un dialogue approfondi devra s'établir entre les autorités régionales et le CPS.

**12.** Yves Jongen, fondateur d'IBA, prend la présidence du Conseil de la Politique Scientifique pour 2 ans. Scientifique, créateur d'entreprise, industriel et familier des mécanismes de soutien à la recherche, il rassemble toutes les qualités pour donner un souffle nouveau au CPS. A noter qu'Yves Jongen préside également le Groupe de Travail «Recherche» de l'UWE.

12

La politique ambitieuse de clustering que le Ministre Marcourt a l'intention de mener dans le cadre du plan stratégique transversal «création d'activité» devra nécessairement comporter un volet «recherche» important. Le CPS ne pourra pas non plus se tenir à l'écart de l'élaboration de ce volet.

Enfin, l'évolution du budget de la recherche restera une préoccupation constante du CPS. Un des objectifs du Contrat d'avenir est "*de faire converger la Wallonie vers 3% du PIB consacrés à la R&D à l'échéance 2010, dont 2% par le secteur privé*". Sans faire un fétichisme de l'objectif chiffré, le CPS devra néanmoins veiller à ce que les nouvelles politiques en faveur de la recherche trouvent un financement adéquat.

## Du travail pour les prochains mois

D'autres questions – comme la sensibilisation des jeunes aux métiers scientifiques, le suivi des textes officiels européens concernant la recherche… – devront être suivies par le CPS.

Ce n'est donc pas le travail qui manquera au CPS durant les prochains mois. Encore une fois, le fait de rassembler en son sein tous les acteurs de la recherche – qui se parlent sans doute trop peu – donne au Conseil un atout déterminant pour tenir un rôle important dans toutes les questions qui viennent d'être brièvement exposées. Les représentants de l'UWE au sein du CPS s'y emploieront. ||

---

**Plus d'infos auprès des représentants de l'UWE au Conseil de la Politique Scientifique :**
Didier Paquot et Yves Jongen 010/47.19.40
ou didier.paquot@uwe.be

# 20 entreprises en bénéficieront cette année
# Une nouvelle aide pour les entreprises

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Madeleine **DEMBOUR**

**Dans votre entreprise, certains projets dorment-ils sur des étagères ? Il faudrait quelqu'un pour s'en occuper à temps plein ? Mais vous ne pouvez supporter cette dépense qui ne cadre pas tout à fait avec votre «core-business»… Alors ceci vous intéresse. La Région wallonne peut en effet financer jusqu'à 80% d'un salaire pendant 2 ans. Histoire d'affecter une personne au développement d'une recherche que vous n'exploitez pas.**

Les spin-offs universitaires ont donc le vent en poupe ! (voir nos articles en pages précédentes). Une conjonction de divers éléments a permis, ces dernières années, de faire sortir des projets qui «dormaient sur des étagères». Entre autres, il faut savoir que depuis 5 ans, 74 salaires de chercheurs universitaires ont été pris en charge par les pouvoirs publics afin de tester la faisabilité technique et commerciale de certaines recherches. L'objectif ? Stimuler la création de nouvelles sociétés, comme par exemple Alterface (UCL), Pepite, Deios et Phytesia (ULg), Delphi Genetics (ULB).

Ce qui a bien fonctionné avec les universités ne pourrait-il pas marcher avec les entreprises ? C'est la question que s'est posée il y a quelques mois la Ministre Marie-Dominique Simonet, en charge de la recherche et des technologies nouvelles. "*Certaines grandes entreprises ou PME disposent en leur sein de technologies non exploitées car elles ne font pas partie de leur core-business. Aucun financement public ne couvrait jusqu'à présent ce type de situation*, constate la Ministre. *Nous avons testé auprès de l'UWE et d'un échantillon d'entreprises wallonnes si un petit coup de pouce des pouvoirs publics correspondait à un besoin réel. La réponse est oui : nous avons dès lors travaillé à mettre au point une formule de financement simple*".

Nom de baptême de ce nouveau programme lancé en février 2005 : le «First Spin Out» (First pour «Formation et Impulsion à la Recherche Scientifique et Technologique»).

**Concrètement, la Région wallonne propose :**

- De financer partiellement le recrutement ou l'affectation d'une personne (qui a des capacités d'entrepreneur) au développement d'un produit, d'un procédé ou d'un service innovant, qui se situe en dehors du «core business» de l'entreprise ;
- De couvrir une part de la charge salariale de la personne concernée pendant une durée maximum de 24 mois, à raison de 50% pour une grande entreprise et de 80% pour une PME ;
- une somme de 20.000 €/an pour couvrir les frais d'encadrement.

Le budget consacré à ce programme est de l'ordre de 1,65 millions d'euros en 2005. L'objectif est d'octroyer 20 mandats. La prochaine date limite pour l'introduction des projets est le 9 septembre 2005 (une première date était fixée au 13 mars). La sélection se fera lors des réunions du Comité d'accompagnement, à savoir les 21 juin et 18 octobre 2005. ‖

**Plus d'infos ?**
Raymond Montfort au Ministère de la Région Wallonne : 081/33.56.48, r.montfort@mrw.wallonie.be. Voir aussi le site internet : http://mrw.wallonie.be/dgtre

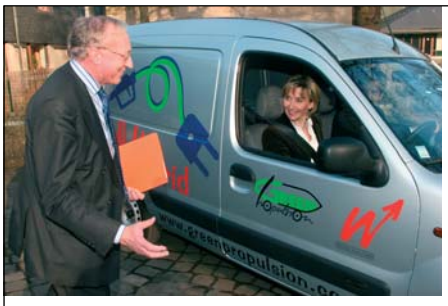

13

14

**13-14.** En charge de la recherche et des technologies nouvelles, la Ministre Marie-Dominique Simonet a pu constater le succès de certaines spin-offs universitaires (ici en février lors de la présentation de la Kangoo Hybride, le nouveau prototype de Green Propulsion, spin off de l'ULg). Pour accélérer l'innovation et la création d'activité, elle lance à présent une aide pour les «spin out» industrielles.

© TILT - ULg

# Spin-offs universitaires
# Assujetties TVA ou non ?

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par Emmanuel **RIVERA**, Deloitte

**Les spin-offs sont-elles des «entreprises», donc à ce titre assujetties à la TVA ? Ou doivent-elles être considérées comme une extension de l'université ou de la haute école, organismes auxquels la TVA ne s'applique pas ? L'administration belge ne s'est pas encore saisie du dossier. Mais la Cour de justice des Communautés européennes vient de faire connaître son avis là-dessus : pour elle, c'est clair, les spin-offs doivent être soumises à la TVA !**

Au cours des dernières années, beaucoup d'établissements d'enseignement supérieurs, qu'il s'agisse d'universités ou de hautes écoles, se sont lancés dans des programmes de valorisation des résultats des recherches scientifiques menées en leur sein. Cette valorisation, d'abord souvent exercée directement par les laboratoires dépendant desdits établissements ou par certains de leurs départements, a débouché, à de nombreuses reprises, sur la création d'organismes séparés, repris sous le vocable général de «spin-offs», constitués, selon les cas sous forme d'ASBL ou de société commerciale.

Les laboratoires ou départements d'abord, les spin-offs en tant que telles ensuite, ont bien entendu pour but de vendre les résultats des recherches effectuées à l'industrie, de conclure des contrats relatifs à de nouvelles recherches ou encore d'octroyer des licences et autres brevets aux investisseurs intéressés.

Ces activités ne sont pas sans poser un certain nombre de questions en matière de TVA.

© belpress.com - Banque d'images en ligne

## L'enseignement public

En effet, si les établissements d'enseignement dépendent de la Communauté française (enseignement «public»), ils ne sont en principe pas considérés comme des assujettis à la TVA pour les opérations qu'ils effectuent en tant qu'autorité publique. Bien que l'application de cette dernière notion soit actuellement controversée en Belgique, il n'en reste pas moins que les activités de recherche exercées à titre onéreux (c'est-à-dire donnant lieu à une contrepartie payée par un tiers) directement par ces établissements ne peuvent, selon la Cour de justice des Communautés européennes, se voir appliquer le régime particulier propre aux organismes publics, lequel régime permet notamment que les activités d'enseignement effectuées par des établissements d'enseignement public sortent du champ d'application de la TVA. En principe donc, les cessions de droits de licence, les cessions de brevet ou toute autre valorisation des résultats de la recherche effectuées à titre onéreux devraient être soumises à la TVA par les établissements d'enseignement. La position de l'administration belge de la TVA à ce sujet reste à préciser mais il est, à notre sens, prudent pour les établissements qui seraient concernés de considérer cette problématique avec attention et de s'entourer de toutes les garanties possibles à cet égard.

## L'enseignement privé

Si par contre les établissements d'enseignement ne dépendent pas de la Communauté française (enseignement «privé»), les activités de recherche ne pourront en tout état de cause, comme l'a également précisé la Cour

**15.** Si les établissements d'enseignement dépendent de la Communauté française (enseignement «public»), ils ne sont en principe pas considérés comme des assujettis à la TVA pour les opérations qu'ils effectuent en tant qu'autorité publique. Il n'en reste pas moins que les activités de recherche exercées à titre onéreux directement par ces établissements ne peuvent se voir appliquer le régime particulier propre aux organismes publics.

de justice des Communautés européennes, bénéficier de l'exemption applicable aux activités d'enseignement et aux opérations qui leur sont étroitement liées (et qui permettrait de ne pas porter la TVA en compte lors de la cession à titre onéreux du résultat des recherches). Les activités de recherche effectuées dans ce cadre doivent donc être soumises à la TVA, ce qui permet corrélativement à l'établissement concerné de bénéficier d'un droit à déduction de la TVA supportée en amont sur les coûts relatifs auxdites activités.

### Et quid des ASBL ?

Enfin, lorsque la valorisation est effectuée par le biais de spin-offs constituées sous la forme d'ASBL, il convient d'être attentif au fait que les obligations en matière de TVA s'appliquent en principe sans restriction et que la forme juridique de l'ASBL n'emporte aucune exception à ce sujet. Les cessions à titre onéreux des résultats des recherches devront être soumises à la TVA par la spin-off, laquelle bénéficiera en principe également du droit à déduction de la TVA supportée en amont.

La matière, on le voit, est loin d'être simple et certains aspects sont encore controversés à l'heure actuelle. On ne saurait dès lors que conseiller la plus grande prudence aux divers organismes actifs dans le secteur. ||

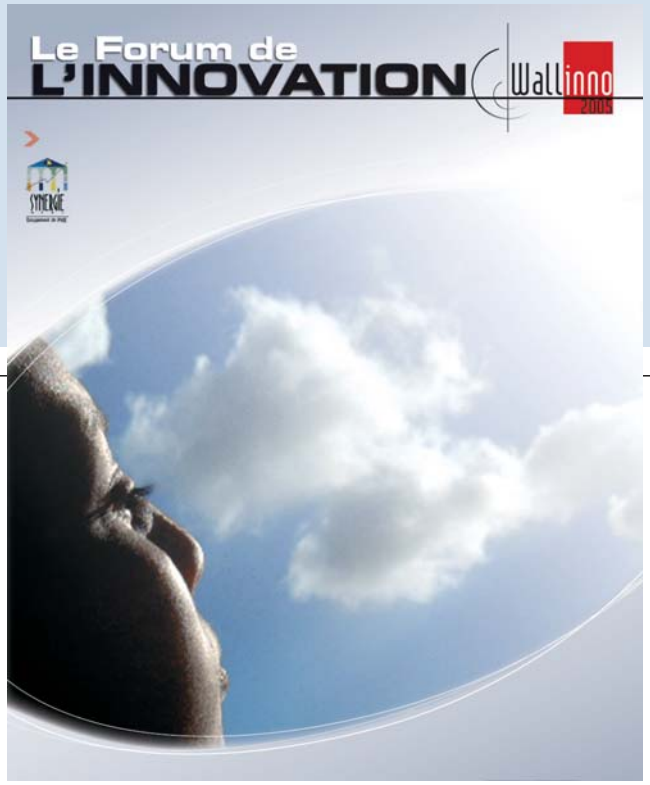


16

INNOVER, c'est l'affaire de tous

Wallinno 2005

## Les 9 et 10 mai 2005 à Mons

## Premier Forum de l'Innovation tout public en Communauté Française.

*Wallinno est un événement pour les entreprises de Wallonie-Bruxelles, pensé et organisé par des entrepreneurs regroupés au sein de l'asbl Synergie. Autour d'un espace d'exposition et de nombreux ateliers, il rassemble toutes les forces vives de l'innovation, des dirigeants d'entreprises, des porteurs d'idées, des accompagnateurs de projets et des prestataires scientifiques et technologiques.*

*Le «National Contact Point» de l'UWE animera notamment un atelier le mardi 10 mai, pour les entreprises qui souhaitent s'insérer dans les programmes de recherche européens.*

*L'objectif de Wallinno est de susciter une nouvelle dynamique dans notre économie, en valorisant les expériences innovantes, en échangeant les meilleures pratiques et en mettant en présence les entreprises avec les organismes pouvant les aider à créer et à innover.*

*La participation est gratuite et accessible à tous le mardi 10 mai.*

**Information et inscription sur**
www.wallinno.be

**16.** Valoriser les expériences innovantes, favoriser l'échange des meilleures pratiques et mettre en présence les entreprises avec les organismes susceptibles de les aider à créer et innover… Tels sont les objectifs de Wallinno.

# Une vision à œillères de la Wallonie ?
# L'innovation… c'est aussi l'innovation esthétique

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Source : **TEXTILE MAGAZINE**, janvier 2005

**Les spécialistes en prospective économique s'entendent sur un point : demain, la valeur ajoutée sera créée en grande partie par l'immatériel. Aux oubliettes, alors, l'innovation technologique ? L'avis d'André Cochaux, Secrétaire général de la Fédération textile.**

17

**17.** André Cochaux (Febeltex) : "En textile, un article à la mode remportera plus de succès que l'annonce d'une nouvelle technologie pour rendre les chemises infroissables".

"*Lorsque les facteurs de production tels que travail et matières premières seront partout à un coût comparable et que le consommateur aura de plus en plus de mal à assimiler les évolutions technologiques, la différence qui justifiera l'achat d'un produit ou l'autre reposera alors sur des aspects immatériels : l'esthétique du produit, l'histoire qui l'accompagne, les références inconscientes qu'il induit*", explique André Cochaux. Et le Secrétaire général de la Fédération textile de citer quelques exemples, comme le succès de l'ordinateur Macintosh, l'engouement pour les habillages de GSM ou simplement l'effet d'une vitrine originale sur la clientèle. "*En textile, un article à la mode remportera plus de succès que l'annonce d'une nouvelle technologie pour rendre les chemises infroissables*", estime-t-il.

De là à dire que la recherche et l'innovation technologique ne servent plus à grand-chose… Alors que les pays européens ont mis le paquet sur la recherche et le développement avec les objectifs dits de Lisbonne.

Cette interprétation est symptomatique de la vision à œillères de la Wallonie en ce domaine : innovation = recherche = université. Non seulement la recherche ne peut être le monopole des universités, mais l'innovation, c'est bien plus que la recherche. Dans une récente consultation, la commission européenne met l'accent sur la nécessité d'adopter une définition qui englobe l'innovation esthétique (elle l'appelle «présentationelle»). Or, contrairement à la Flandre, seule la « recherche» a ses Ministres et ses administrations. Pour «l'innovation», il faut aller voir, disent-ils, à la Culture…chez les artistes. Faire alors des spectacles, des expositions de design ou de beaux catalogues. ||

18

© belpress.com - Banque d'images en ligne

**18.** En Wallonie, seule la recherche a ses Ministres et ses administrations. Pour l'innovation, il faut aller voir… à la Culture.

19

# L'eau :
# Comment la gérer dans l'entreprise ?

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Photos : © belpress.com - Banque d'images en ligne

- Dans l'entreprise, l'eau est d'abord une «matière première» : combien coûtera le mètre cube dans quelques années ? Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification de l'eau début 2005, les discussions battent leur plein... Dynamisme Wallon vous propose quelques simulations.
- Pour échapper aux hausses de facture d'eau de distribution, vous pourriez être tentés par un captage. Mais attention ! Si votre entreprise se situe dans une «zone de prévention», certaines de vos activités risquent d'être réglementées, voire interdites ! Allez vite vérifier ...
- A leur sortie des usines, les eaux usées sont soumises à une taxe dont le montant est fonction de leur quantité et qualité. Des modifications sont dans l'air ! Si elles devaient être adoptées certaines entreprises pourraient voir leur taxe tripler dans un avenir proche...
- Avec l'entrée en vigueur du Code de l'Eau le 22 mars 2005, le droit régissant cette matière devient enfin plus limpide. L'aboutissement de 5 ans de travail pour une armée de juristes.

**1.** A l'initiative de l'UWE qui siège au Comité de Contrôle de l'Eau, Aquawal a réalisé une étude pour estimer l'augmentation de la facture «eau» suite à la nouvelle tarification. Qu'en conclure ? La facture d'eau des entreprises devrait augmenter globalement d'environ 5%.

**2-3.** Les blanchisseries et l'horeca comptent parmi les secteurs qui seront les plus touchés par la nouvelle tarification de l'eau.

# Simulations UWE sur les nouveaux tarifs
# Quel impact sur la facture eau des entreprises ?

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Cécile **CODDENS**

**La nouvelle structure de tarification de l'eau basée sur la notion de coût vérité est entrée en vigueur le 1er janvier 2005. Ses deux composantes principales sont le coût-vérité à la distribution et le coût-vérité à l'assainissement. Le premier qui diffère encore beaucoup d'une commune à l'autre devrait s'harmoniser à partir de 2007 et le second qui est le même partout en Wallonie connaîtra une croissance assez forte à partir de 2005. Quel sera l'impact de ces évolutions sur la facture d'eau des entreprises ? L'UWE a procédé à quelques simulations.**

Avec son entrée en vigueur en janvier 2005, la nouvelle structure de tarification de l'eau a déjà fait couler beaucoup d'encre. Cette politique est basée sur la notion de «Coût Vérité». Elle consiste à demander aux consommateurs (les ménages et les entreprises) le coût réel engendré par la production, la distribution et l'assainissement. Cette tarification a été élaborée pour répondre aux exigences européennes et pour harmoniser à terme le prix de l'eau entre les différentes communes (voir Dynamisme Wallon de février 2004).

Dans cet article sont commentées les évolutions futures des composantes du coût vérité de l'eau et leur impact sur la facture des entreprises.

La structure de tarification en application est la suivante :

Redevance : (20 x CVD) + (30 x CVA)

Consommations :

1ère tranche de 0 à 30 $m^3$ : 0,5 x CVD + FS

2e tranche de 30 à 5000 $m^3$ : CVD + CVA + FS

3e tranche plus de 5000 $m^3$ : (0,9 x CVD) + CVA + FS

Où CVD = le coût-vérité de la distribution ; CVA = le coût à l'assainissement ; FS = Fonds social

## Le coût-vérité à la distribution : harmonisation en 2007

Le CVD est calculé par mètre cube. Il comprend l'ensemble des coûts de la production et de la distribution d'eau (frais de pompage et d'adduction, maintenance du réseau, entretien des raccordements, ...) en ce compris la redevance pour la protection des captages. Le montant du CVD est identique dans un même sous bassin, pour un même distributeur. Il est déterminé chaque année par les sociétés de distribution d'eau.

Jusqu'à la fin 2004, chaque agent de distribution définissait son prix de l'eau sur base des critères qui lui semblaient les plus appropriés. Cette situation a engendré de grandes différences entre les prix pratiqués, allant du simple au quadruple. Cependant, grâce à la nouvelle structure de tarification, ces distorsions de prix devraient s'amenuiser. A partir du 1er janvier 2006, les communes et sociétés de distribution devront utiliser un plan comptable uniformisé pour estimer leurs coûts de production et de distribution. Ce plan comptable devrait mener à une certaine homogénéisation des tarifs car le CVD sera défini sur base de ce plan et donc sur base des mêmes critères.

Etant donné que le plan comptable n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2006, il ne pourra être pris en compte pour le calcul du CVD qu'en 2007, date à laquelle le CVD devrait commencer à s'harmoniser.

En 2005 et 2006, les différences resteront importantes car les communes n'ont pas nécessairement de comptabilité propre pour leurs activités de production et de distribution. Elles n'en connaissent donc pas le coût exact. Elles sont donc obligées de se baser sur leurs recettes issues des factures de l'année précédente pour calculer leur CVD, et cela tant qu'elles n'auront pas appliqué le plan comptable durant une année.

(1) Pour les consommations annuelles situées au-delà de 25.000 $m^3$, les entreprises peuvent négocier un tarif plus avantageux qui ne peut pas être inférieur à (0.50 C.V.D.) + C.V.A. Cependant, si l'entreprise avait un contrat en cours au 1er juillet 2003 avec son distributeur, elle a la possibilité de le prolonger (article 27 ; Décret relatif à la tarification et aux conditions générales de la distribution publique de l'eau en Wallonie (M.B. du 22/03/2004).

**4.** La nouvelle structure de tarification de l'eau est basée sur la notion de «Coût Vérité», qui consiste à demander aux consommateurs (les ménages et les entreprises) le coût réel engendré par la production, la distribution et l'assainissement.

4

### Le coût-vérité à l'assainissement : forte croissance !

Le coût vérité à l'assainissement est lui aussi calculé par mètre cube et comprend l'ensemble des coûts liés à l'assainissement des eaux usées domestiques. Cette composante du coût de l'eau doit permettre de financer l'investissement en collecteurs et en stations d'épuration. Etant donné que ce financement est assuré par la SPGE (société publique de gestion de l'eau), le CVA est déterminé par cet organisme. En outre, comme la SPGE est responsable de l'épuration sur l'ensemble du territoire wallon, le CVA est le même partout en Wallonie, 0,5229 €/m³ pour l'année 2005.

La SPGE calcule le CVA sur base d'un plan comptable qui incorpore les amortissements des investissements. Etant donné que de nombreux investissements doivent encore être consentis pour répondre aux exigences européennes, le CVA va connaître une forte croissance. Les acteurs du secteur parlent actuellement d'une hausse qui devrait nous mener à environ 1,78 €/m³ en 2020, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 8,5 %.

### Quid de votre facture d'eau ?

Concrètement, cette situation a des répercussions sur la facture d'eau. L'homogénéisation des CVD va mener à une harmonisation des factures. La hausse du CVA, quant à elle, aura un impact plus limité que sa croissance proprement dite grâce à la croissance du CVD qui sera plus faible.

Le tableau A reprend la facture que paierait une entreprise qui consomme 25000 mètres cube d'eau par an dans les cinq sociétés de distribution et communes dont le CVD applicable en 2005 est officiel. Le choix de 25000 mètres cubes n'est pas innocent. Il correspond à la consommation à partir de laquelle l'entreprise peut obtenir un tarif plus faible[1]. Ce tableau donne l'évolution de la facture en 2005 et en 2006, en supposant que le CVD croît au même rythme que l'indice des prix que nous estimons à 2% et que le CVA augmente de 8,5% par an. Il ne prend pas en compte la TVA, ni la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles (voir article page 38). L'hypothèse sous-jacente est que les eaux rejetées le sont au même titre que les eaux domestiques.

Tableau A : **Simulation de la facture d'une entreprise fictive en 2005 et 2006 dans différentes communes**

| | *CVD au m³ en €* | *Redevance* | *Facture entreprise X en 2005* | *Facture entreprise X en 2006* | *Taux de variation par rapport à 2005* |
|---|---|---|---|---|---|
| *IDEMLS* | *1,79* | *51,49* | *54.564* | *56.498,7* | *3,5%* |
| *SWDE* | *1,75* | *50,69* | *53.644* | *55.560,1* | *3,6%* |
| *CILE* | *1,68* | *49,29* | *52.033* | *53.917,5* | *3,6%* |
| *Commune de Saint Vith* | *1,37* | *43,09* | *44.902* | *46.643,3* | *3,9%* |
| *Commune de Tintigny* | *0,91* | *33,89* | *34.320* | *35.849,4* | *4,5%* |

*Paramètres du tableau : CVA = 0,5229 € / Fonds social = 0,0125 € / Consommation en m³ de l'entreprise X = 25.000 / Taux de croissance annuel du CVD = 2% / Taux de croissance annuel du CVA = 8,5%*

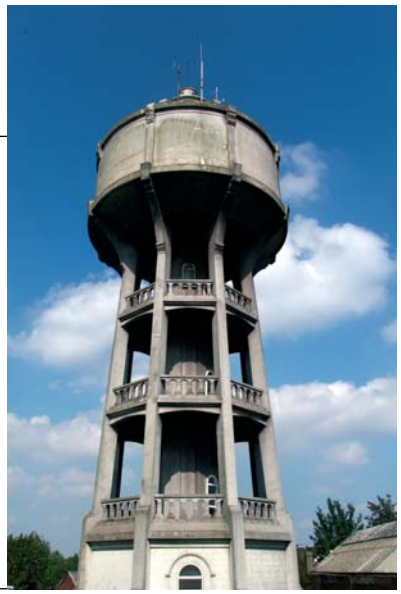

5

**5.** Augmenter les frais de distribution d'eau est plutôt sensible pour les élus locaux. Il faut supposer que deux législatures communales seront nécessaires pour parvenir à un alignement.

Le CVD officiel le plus faible à ce jour, est celui de la commune de Tintigny. Il représente 51% du CVD de l'IDEMLS (l'Intercommunale de Distribution d'eau de Mons, La Louvière et Soignies). Cependant, la différence entre les deux factures que paierait l'entreprise à ces deux endroits est moins marquée. La facture que l'entreprise fictive paierait à Tintigny représente 63% de celle qu'elle paierait si elle était cliente de l'IDEMLS.

D'après les estimations de l'UWE et sous les différentes hypothèses qui ont été posées, les factures devraient connaître un taux de croissance allant de 3,5% à 4,5% entre 2005 et 2006. La hausse du CVA ne se répercutera donc pas telle quelle sur la facture.

Les projections ont été prolongées jusqu'en 2020. Pour cela, il a fallu prendre en compte le processus d'harmonisation des CVD.

L'hypothèse de travail est que les communes ayant un CVD très faible mettront beaucoup de temps à aligner leur CVD sur la moyenne car pour certaines, il s'agit de le doubler. Comme ce genre de décision est plutôt sensible pour les élus locaux, il faut supposer que deux législatures communales seront nécessaires pour parvenir à un alignement. Par ailleurs, dans les sociétés ou communes où le CVD est plus élevé que la moyenne, il y aura probablement des pressions extérieures pour qu'elles limitent leurs coûts et réduisent leur CVD.

L'hypothèse pour la projection à 2020, est donc que les CVD vont tendre vers celui de la SWDE qui couvre la majeure partie du territoire wallon et que 12 ans (deux législatures communales) seront nécessaires pour y parvenir entièrement. ‖

Tableau B : **Simulation de l'évolution des 5 factures jusqu'en 2020**

| | *2005* | *2010* | *2015* | *2020* |
|---|---|---|---|---|
| *IDEMLS* | *54.564* | *64.847* | *79.042* | *99.103* |
| Tx de croissance annuel moyen | | 3,5% | 4,0% | 4,6% |
| *SWDE* | *53.644* | *64.459* | *79.038* | *99.103* |
| Tx de croissance annuel moyen | | 3,7% | 4,2% | 4,6% |
| *CILE* | *52.033* | *63.780* | *79.030* | *99.103* |
| Tx de croissance annuel moyen | | 4,2% | 4,4% | 4,6% |
| *Commune de Saint Vith* | *44.902* | *60.772* | *78.997* | *99.103* |
| Tx de croissance annuel moyen | | 6,2% | 5,4% | 4,6% |
| *Commune de Tintigny* | *34.320* | *56.310* | *78.947* | *99.103* |
| Tx de croissance annuel moyen | | 10,4% | 7,0% | 4,7% |

# Un «détail» utile à vérifier
# Des prises d'eau alimentaire près de chez vous ?

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Didier **NIBELLE**

**Se renseigner sur la présence d'une prise d'eau alimentaire près de chez vous est nécessaire. Car si votre entreprise se situe dans les zones de prévention définies dans le cadre de la protection de cette ressource, certaines de vos activités risquent d'être réglementées, voire interdites !**

Des zones de protection sont définies pour chaque prise d'eau souterraine en nappe libre de catégorie B. Il s'agit des prises d'eau destinées à la distribution publique, la distribution d'eau de source ou minérale naturelle, la consommation humaine, la fabrication de denrées alimentaires, l'alimentation des installations publiques des piscines, bains, douches ou autres installations similaires. La zone de prévention d'une prise d'eau est scindée en deux sous zones, appelées respectivement zone de prévention rapprochée, et zone de prévention éloignée. Ces zones de protection peuvent également être définies pour d'autres types de prise d'eau.

Le site portail de l'administration wallonne en charge des ressources naturelles et de l'environnement (la DGRNE) permet de localiser les zones de prévention actuellement définies sur le territoire de la Région wallonne. Vous pourrez vérifier la proximité de celles-ci avec votre entreprise, soit via votre code postal, soit via le nom du distributeur d'eau.

Un exemple : votre entreprise est située en région spadoise et vous envisagez de construire un nouveau parking ? Vérifiez si vous n'êtes pas en zone de protection : dans l'affirmative, pas de parking de plus de 5 voitures en zone de prévention rapprochée ou de plus de 20 voitures en zone de prévention éloignée !

Les tableaux qui suivent résument les principales activités et installations réglementées ou interdites ainsi que les délais de mise en œuvre des mesures, à dater de la délimitation de la zone de protection par arrêté du Gouvernement wallon.

En principe, les mesures qui sont spécifiques à la zone doivent être prises en charge par le producteur d'eau et sont subsidiables. Par contre, l'administration considère que les mesures destinées à améliorer un établissement par rapport à des conditions imposées par son permis d'environnement ou son autorisation d'exploiter ne sont pas subsidiables. ‖

## En zone de prévention rapprochée

| *Activités ou installations* | *Mesures* | *Délais laissés pour le respect des mesures (*)* |
|---|---|---|
| *Forages, excavations* | *Réglementés* | *Immédiat* |
| *Utilisation et dépôts de produits liste I ou II (substances qui pourraient avoir un effet nuisible sur les eaux souterraines)* | *Interdits / Réglementés* | *3 ans* |
| *Récipients d'hydrocarbures aériens ou en cave de plus de 500 litres* | *Réglementés* | *3 ans* |
| *Conduites de transport produits liste I ou II* | *Réglementés* | *3 ans* |
| *Récipients enterrés d'hydrocarbures* | *Réglementés* | *3 ans* |
| *Entreposage de produits dont la dégradation peut présenter un risque* | *Interdit* | *2 ans* |
| *Dépôts engrais, pesticides* | *Interdits* | *2 ans* |
| *Surfaces parcage > 5 véhicules automoteurs* | *Interdits* | *2 ans* |
| *Enclos couverts pour animaux* | *Réglementés* | *2 ans* |
| *Nouveaux enclos couverts* | *Interdits* | *Immédiat* |
| *Epandages d'effluents d'élevage* | *Réglementés* | *1 an* |
| *Epandages pesticides* | *Réglementés* | *Immédiat* |
| *Circuits, terrains pour véhicules automoteurs* | *Interdits* | *2 ans* |
| *Terrains de camping, sport, loisir* | *Interdits* | *2 ans* |
| *Abreuvoirs* | *Interdits* | *2 ans* |
| *Dépôts et installations élimination ou valorisation déchets* | *Réglementé* | *2 ans* |
| *Dépôts effluents d'élevage (fumier, lisier, purin)* | *Réglementés* | *2 ans* |
| *Dépôts produits d'ensilage* | *Réglementés* | *2 ans* |
| *Cimetières, CET, Bassins d'orage non étanches, caniveaux non étanche,…* | *Réglementés ou interdits* | *0 à 4 ans* |

*(*) à partir de l'établissement de la zone par arrêté*

6

**6.** Vous envisagez de construire un nouveau parking pour votre entreprise ? Vérifiez si vous n'êtes pas en zone de protection : dans l'affirmative, pas plus de 5 voitures en zone de prévention rapprochée et pas plus de 20 voitures en zone de prévention éloignée !

## En zone de prévention éloignée

| *Activités ou installations* | *Mesures* | *Délais à partir de l'établissement de la zone par arrêté* |
|---|---|---|
| *Forages, excavations* | *Réglementés* | *Immédiat* |
| *Utilisation et dépôts de produits liste I ou II* | *Réglementés* | *4 ans* |
| *Conduites de transport produits liste I ou II* | *Réglementés* | *4 ans* |
| *Récipients d'hydrocarbures aériens ou en cave de plus de 500 l* | *Réglementés* | *4 ans* |
| *Récipients enterrés d'hydrocarbures* | *Réglementés* | *4 ans* |
| *Nouveaux terrains parcage > 20 véhicules automoteurs* | *Interdits* | *Immédiat* |
| *Enclos couverts pour animaux* | *Réglementés* | *2 ans* |
| *Epandages d'effluents d'élevage* | *Réglementés* | *1ans* |
| *Epandages pesticides* | *Réglementés* | *Immédiat* |
| *Dépôts et installations élimination ou valorisation déchets* | *Réglementés* | *2 ans* |
| *Dépôts effluents d'élevage (fumier, lisier, purin)* | *Réglementés* | *4 ans* |
| *Dépôts engrais, pesticides* | *Réglementés* | *4 ans* |
| *Dépôts produits d'ensilage* | *Réglementés* | *4 ans* |
| *Nouveaux cimetières, campings, circuits* | *Interdits* | *Immédiat* |

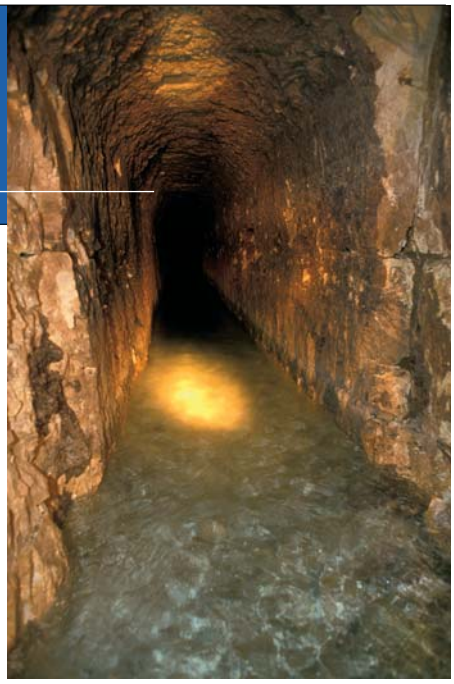

**7.** Les zones de protection sont définies pour chaque prise d'eau souterraine en nappe libre de catégorie B, c-à-d destinée à la distribution publique, la distribution d'eau de source ou minérale naturelle, la consommation humaine, la fabrication de denrées alimentaires, l'alimentation des installations publiques des piscines, bains, douches ou autres installations similaires.

**La localisation des zones de prévention peut être consultée sur :** http://environnement.wallonie.be (administration>données environnementales>eau).

# Rejeter des eaux industrielles
# Cela risque de vous coûter de plus en plus cher

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Cécile **NEVEN**

**Le système de taxation des rejets d'eaux usées industrielles devrait être prochainement revu de fond en comble. Certaines entreprises pourraient voir leur coût tripler et toutes devraient tabler sur une indexation de 30 % dans un avenir proche.**

Plusieurs directives européennes imposent aux états membres une refonte importante de la gestion du secteur de l'eau, dont la plus importante en termes de conséquences est certainement la gestion par bassin : la production, la protection, le transport, la distribution, l'épuration, la collecte des eaux usées et leur épuration qui s'appréhendaient suivant des limites administratives le seront désormais suivant des limites géographiques, celles du bassin versant.

C'est le cas de l'épuration des eaux, confiée depuis 2001, à la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui élabore les programmes d'investissements, confie leur réalisation par contrat aux organismes d'épuration agréés, et en assure la gestion financière.

Le premier programme d'investissement porte sur un montant global d'un milliard d'euros à réaliser sur 5 ans et comprend des travaux d'assainissement public et d'égouttage prioritaire (stations d'épuration et collecteurs).

Ses ressources financières proviennent notamment des recettes de la taxe régionale sur les eaux usées (remplacée au 1er janvier 2005, pour les eaux domestiques, par le coût vérité d'assainissement, directement perçu par le distributeur) et du produit des services rendus aux producteurs (assainissement et protection des captages).

A l'heure actuelle, les industriels interviennent pour leur part de la manière suivante : toute entreprise occupant plus de 7 personnes et dont l'activité génère des eaux usées industrielles, est soumise à une taxe dont le montant est fonction de la quantité et de la qualité des eaux rejetées. Ces modalités de calcul sont actuellement régies par le décret du 30 avril 1990 instituant une taxe sur le déversement des eaux industrielles et domestiques (M.B. 30 juin 1990). C'est ce décret que l'Administration envisage de modifier.

## 1ère modification : le mode de calcul de la taxe

Le montant de la taxe résulte du produit d'un nombre d'unités de charge polluante (UCP) par un coût fixé par le décret du 30 avril 1990 à 8,92 euros/UCP.

Le nombre d'UCP dépend de la qualité des eaux rejetées, habituellement appréhendée en fonction d'indicateurs physico-chimiques : température, pH, demande chimique en oxygène (DCO = quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour dégrader toutes les matières organiques dissoutes), azote, phosphore, métaux lourds, etc.

Actuellement, le nombre d'UCP s'obtient en sommant 4 termes, fonction de ces paramètres, mesurés par un laboratoire agréé à charge de l'entreprise.

L'Administration suggère de modifier la formule de taxation, spécifiquement pour les entreprises qui rejettent des eaux en égout relié à une station d'épuration. Les modifications portent sur 2 de ces 4 termes :

- le premier terme, fonction de la DCO et des matières en suspension présentes dans l'eau, est multiplié par 2 ou par 1,5 selon que le rejet s'effectue dans une station d'épuration dont la capacité est supérieure ou inférieure à 10.000 EH[(1)];
- le troisième terme, fonction des quantités d'azote et de phosphore présentes dans l'eau, est multiplié par 4 si le rejet s'effectue dans une station d'épuration dont la capacité est supérieure à 10.000 EH.

(1) Un équivalent habitant (EH) est la charge polluante déversée journalièrement par une personne. En Région wallonne, cela correspond à une consommation quaotidienne de 150 litres d'eau par jour.

8

9

**8-9.** La production, la protection, le transport, la distribution, l'épuration, la collecte des eaux usées et leur épuration qui s'appréhendaient jusqu'ici suivant des limites administratives le seront désormais suivant des limites géographiques, celles du bassin versant.

L'introduction de ces facteurs multiplicatifs mène à une augmentation considérable du nombre d'unités de charge polluante pour les entreprises rejetant en station d'épuration publique, particulièrement celles qui rejettent des matières azotées et phosphorées.

### 2e modification : le coût de l'unité de charge polluante

L'Administration envisage une indexation du coût de l'UCP fixé à 8,92 euros par le décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Si l'on s'en tient à la proposition actuelle, le coût de l'UCP s'élèverait à 11,59 euros, soit une augmentation immédiate de près de 30%, pour être ensuite indexé annuellement.

Cette indexation concerne toutes les entreprises taxées et son impact sera d'autant plus important que la récente réforme de l'impôt des sociétés a supprimé la déductibilité des taxes régionales. La facture sera doublement alourdie.

### 3e modification : obligation, dans certains cas, de conclure des contrats avec des organismes d'épuration agréés

En lieu et place de la taxe, les entreprises qui rejettent plus de 200 unités de charge polluante se verraient obligées de conclure un contrat d'épuration avec un organisme agréé, contrat dont le montant ne pourrait en aucun cas être inférieur au montant de la taxe. Le passage de la taxe au contrat resterait facultatif sous le seuil de 200 UCP.

Les conséquences de cette modification majeure doivent être examinées dans le détail.

A titre d'exemple, la condition relative au montant du contrat (équivalant au minimum à celui de la taxe qui aurait été payée) ne semble aucunement sous-tendue par une argumentation objective. Le seuil de 200 UCP quant à lui peut sembler fort bas.

### En conclusion : pas de précipitation pour changer le système !

D'autres modifications sont envisagées par le projet de décret. Nous nous sommes limités à décrire 3 modifications majeures pour les entreprises.

Si celles-ci devaient être adoptées, certaines entreprises pourraient voir leur coût tripler et toutes devraient tabler sur une indexation de 30% du coût de la taxe dans un avenir proche.

Par ailleurs, ces modifications en projet s'intègrent mal à la situation réelle de terrain, où il est de notoriété publique que certaines stations d'épuration, en sous capacité, sont demandeuses d'effluents industriels pour améliorer leur fonctionnement.

Ces modifications sont prématurées. La question, estime l'UWE, doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus large sur le coût et la gestion de l'eau en Wallonie. L'UWE plaide pour que ce projet de texte, initialement prévu pour entrer en vigueur le 1er janvier 2006 (année de taxation 2005) ne soit pas soumis à consultation alors qu'aucune discussion n'a encore eu lieu dans le cadre des partenariats mis sur pied par le Ministre wallon de l'Environnement Benoît Lutgen, dont l'un a précisément trait à l'examen des aspects économiques de la gestion de l'eau.

# L'aboutissement de 5 ans de travail
# Le Code wallon de l'Eau est arrivé !

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par André **LEBRUN**

**Le Code de l'Eau va entrer en vigueur. Une «brique» de 600 pages qui a le grand mérite de rassembler en un seul livre l'ensemble des dispositions en vigueur, tout en supprimant celles qui avaient perdu de leur pertinence. Il faut dire qu'entre les dispositions régionales, fédérales et même européennes, même les meilleurs spécialistes s'y perdaient.**

Fruit d'une évolution permanente, le droit wallon de l'eau se présentait, avant la codification, sous la forme d'une mosaïque plus ou moins complexe de textes légaux et réglementaires. Les dispositions régionales côtoyaient des normes nationales toujours en vigueur. Aux textes issus d'une régionalisation progressive de la politique de l'eau, s'étaient ajoutés les nombreux développements et modifications imposés notamment par la transposition des directives européennes et l'intégration dans l'ordre juridique du prescrit des accords conclus au niveau international, en particulier les accords Escaut-Meuse.

La situation qui prévalait alors rendait la compréhension du droit et son application de plus en plus difficiles, par les meilleurs spécialistes y compris. Les textes semblaient se contredire. La situation était telle qu'il arrivait qu'une même notion soit définie de manière différente selon les textes. Tel était, par exemple, le cas des eaux de surface dont la définition variait entre le décret de 1985 sur la protection des eaux de surface contre la pollution et celui de 1990 instituant une taxe sur le déversement des usées industrielles et domestiques. Une codification s'imposait. L'objectif était inscrit dans le Contrat d'avenir pour la Wallonie, le Législateur ayant lui-même habilité le Gouvernement à procéder de la sorte lors de l'adoption du décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau (SPGE).

Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre de cet article, d'exposer dans le détail les quelque 600 pages du Code de l'eau. Notre ambition est plus modeste. Nous nous limiterons à exposer la méthodologie de codification et à présenter les grands thèmes abordés par le livre II du Code de l'environnement.

## La méthode : nettoyer sans ajouter

Le Législateur a principalement travaillé à droit constant. L'objectif poursuivi a consisté à ne rien changer à la législation, mais à rassembler dans un texte unique l'ensemble des dispositions en vigueur, tout en supprimant celles qui avaient perdu de leur pertinence et en modifiant les renvois entre dispositions pour tenir compte de leur nouvel agencement.

Le Code rassemble dans le même corpus tant des dispositions à caractère décrétal que celles à caractère réglementaire. Ainsi, les mesures réglementaires accompagnent-elles les dispositions décrétales dont elles portent exécution. Cette approche facilite la lecture des textes. Elle est sans effet sur le statut des normes : l'inclusion des normes réglementaires dans le Code ne leur confère pas un caractère décrétal.

Tout en travaillant à droit constant, il a fallu transposer la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, communément appelée «directive-cadre Eau». Le travail de transposition a impliqué la mise en place d'un ensemble de définitions particulièrement longues et abouties et a conduit à réorganiser la gestion de l'eau en Région wallonne sur base du concept des bassins et sous bassins hydrographiques, notions centrales de la directive cadre Eau.

## Rôle amplifié de la Commission des Eaux

Le Code porte aussi réforme des instances consultatives de la Région wallonne en matière d'eau, puisqu'il institue la Commission consultative des Eaux (dans laquelle siège l'UWE) comme étant le point de référence pour la mise en

10

**10.** Le Code de l'eau réorganise la gestion des cours d'eau, qui sont répartis en deux classes : les voies hydrauliques (regroupant les voies navigables appartenant au domaine public) et les cours d'eau non navigables (regroupant les rivières et ruisseaux non navigables en aval du point d'origine).

**11.** La nouvelle législation modifie la répartition de la gestion des eaux entre les ministères : les cours d'eau non navigables seront dorénavant gérés par le Ministère de la Région wallonne (DGRNE) et les voies hydrauliques par le Ministère wallon de l'Equipement et des Transports (MET).

11

œuvre de la directive-cadre. La Commission dont le rôle est amplifié sera réorganisée autour de deux sous-commissions correspondant aux deux grands bassins hydrographiques wallons, celui de la Meuse et celui de l'Escaut.

Le Code confirme aussi l'existence du Comité de contrôle de l'Eau, créé par le décret du 15 avril 1999. Ce Comité (dans lequel siège aussi l'UWE) est chargé de veiller, par ses avis, à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée en Région wallonne. Cette évolution doit aussi prendre en compte du coût-vérité.

## Enfin une base légale pour les contrats de rivière

Le Code de l'Eau donne une base légale aux contrats de rivière. Le souci est de garder leur caractère associatif de base en préservant leur dimension «bottom-up». Le Code établit les conditions minimales à remplir par un contrat de rivière pour pouvoir être subventionné, ces subsides ne pouvant porter que sur des missions d'information, de sensibilisation et des missions techniques précises.

## Réorganisation de la gestion des cours d'eau

Le Code de l'eau réorganise la gestion des cours d'eau. Ceux-ci sont répartis par le Gouvernement en deux classes : les voies hydrauliques regroupant les voies navigables appartenant au domaine public, et les cours d'eau non navigables qui regroupent les rivières et ruisseaux non navigables en aval du point d'origine (point où la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau atteint au moins 100 hectares).

Cette réorganisation place la gestion des cours d'eau sous la responsabilité de la Région wallonne où elle fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les ministères wallons : les voies hydrauliques sont gérées par le Ministère wallon de l'Equipement et des Transports et les cours d'eau non navigables par le Ministère de la Région wallonne (DGRNE), tandis que les petits cours d'eau (dont le bassin hydrographique est inférieur à 100 hectares) sont gérés par leurs propriétaires.

## Maintien des wateringues actives

En juillet 2002, le Gouvernement avait décidé de supprimer les wateringues (association de propriétaires pour l'exécution de travaux d'assèchement des terres). Cette décision avait suscité des réactions hostiles dans le Hainaut occidental où se concentrent les wateringues les plus actives. Le Code de l'Eau revient sur cette décision en permettant le maintien des seules wateringues qui démontrent être en pleine activité à l'entrée en vigueur du Code, les autres étant de plein droit dissoutes.

Quant au démergement, conformément à la décision du Gouvernement du 17 juillet 2003, il a été transféré à la SPGE.

## Conclusion : le travail de codification doit se poursuivre

L'entrée en vigueur du Code marque, on l'a dit, une étape importante dans la codification. Le hasard du calendrier aura voulu que le Livre II du Code de l'environnement soit finalisé avant le Livre Ier dont les dispositions réglementaires ont été adoptées le 17 mars 2005.

Le travail de codification doit se poursuivre. Il doit dépasser la simple juxtaposition des textes existants. Il s'agira non seulement de consolider les dispositions en vigueur, mais surtout de les simplifier. Le livre III du Code de l'environnement devrait concerner le permis d'environnement, entré en vigueur en octobre 2002, dont le décret fondateur a déjà été modifié à neuf reprises depuis son adoption. Tout un programme ! ||

# L'expérience d'Immucor Gamma Benelux
# **Un peu d'Europe dans votre entreprise**

**Cette société hennuyère vient d'accueillir deux stagiaires Eurodyssée (un programme dont le volet wallon est géré par l'UWE). Ils ont contribué à faire évoluer la société, qui passait d'un cadre familial à un environnement international.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par l'équipe **EURODYSSEE**

Chaque année, près d'une centaine de jeunes européens bénéficient du programme Eurodyssée.

La sprl Immucor Gamma Benelux fait partie d'un groupe multinational américain, actif dans la vente de réactifs et d'automates d'immuno-hématologie, destinés aux centres de transfusion sanguine, aux hôpitaux et aux laboratoires privés. L'entité d'Heppignies (17 personnes) est plus particulièrement chargée de la production, de la distribution et de la commercialisation de ces produits en France, en Belgique, au Luxembourg et en Hollande. Elle a accueilli à ce jour deux stagiaires Eurodyssée, un Espagnol et un Français, au sein d'activités en Ressources Humaines.

Pourquoi les RH ? Essentiellement suite aux besoins de réorganisation de l'entreprise, qui était au préalable une société familiale. Il fallait établir une nouvelle mission, un important changement au niveau des fonctions existantes. Rencontre avec Giuseppe Ritaccio, General Manager.

**Dynamisme Wallon : Qu'est-ce qui a suscité votre intérêt d'accueillir un stagiaire Eurodyssée ?**

Giuseppe Ritaccio : *Etant précédemment occupé au sein d'une société chimique de la région montoise, en tant que Responsable Qualité/Sécurité/Environnement, j'avais déjà eu l'occasion d'accueillir 5 stagiaires. Ces expériences s'étaient avérées concluantes, j'ai souhaité la réitérer à Heppignies.*

**Quelle expérience retirez-vous de l'accueil d'un stagiaire européen ?**

*Etant donné que le stage dure 5 mois, il permet à l'entreprise d'en tirer un réel avantage, même si au départ il y a investissement de notre part en termes d'aide et de formation à apporter au stagiaire.*

**Comment intégrez-vous le stagiaire aux activités de la société ?**

*Nous lui confions systématiquement un projet bien défini qui est d'un réel intérêt dans les objectifs stratégiques que l'entreprise doit réaliser. Le stagiaire doit dès lors rapidement trouver ses marques (comprendre les activités, connaître les personnes) de sorte à pouvoir mener à bien le projet.*

**Une anecdote, un mot-clé,... pour décrire cette expérience ?**

*Au-delà d'avoir une anecdote précise à raconter, ce que je retiens surtout, c'est la naïveté avec laquelle le stagiaire arrive. Vu son manque d'expérience, il a l'avantage de venir avec des idées innovantes, créatives et qui viennent bousculer les règles établies, la routine ou les habitudes.* ||

## Entreprises wallonnes accueillant actuellement un stagiaire Eurodyssée:

*Abesim, Acapela Group, Accent Langues, Alcatel Etca, ALM Artechno, Ateliers Bodart et Valter, Austral, Baxter R&D Europe, Belgeo, Biores, Britte, Bureau d'études Concept, Carrefour Interculturel Wallon, Celabor, Centre Belge d'étude et de documentation de l'eau, Centre Hospitalier Universitaire de Liège, Citizencom, Coris Bioconcept, Diagenode, Dow Corning Europe, Energie 2030 Agence, Euromi, Facozinc, Holiday Inn, Hôtel des ventes Mosan, Hôtel Ibis, I-mage Consult, Immucor Gamma Benelux, Imprimerie Vase, Laboratoire Dutrecq, Lansman Editeur, Mahaux Photography, Maison de la Poésie et de la Langue française, Office du Tourisme des Cantons de l'Est, Opéra Royal de Wallonie, Palais des expositions de Charleroi, Pass, PHI Vidéo Product, Restaurant «Il était une fois», Revatech, Rtech, Service Provincial des Arts de la scène, Siterem, Syndicat d'initiative de Hotton, Technifutur, Techno-High-Technology, Techspace Aéro, Vinaigrerie l'Etoile, Zentech.*

## Vous aussi vous souhaitez accueillir un stagiaire Eurodyssée dans votre entreprise ?

***Eurodyssée est un programme d'échanges mis en place dans plusieurs régions européennes. En Wallonie, la Région wallonne a chargé l'UWE d'identifier les entreprises susceptibles d'accueillir un jeune Européen et d'assurer le suivi de sa formation.***

- *Tous types d'entreprises et tous secteurs d'activités*
- *Stages de 5 mois*
- *Statut du stagiaire : boursier non rémunéré*
- *Age des candidats : de 18 à 30 ans*
- *Bourse mensuelle versée par le programme au stagiaire : 740 €*
- *Frais pour l'entreprise : cotisation exceptionnelle de 1250 € en guise de soutien à l'opération Eurodyssée*
- *L'assurance responsabilité civile sur le lieu de travail incombe à l'entreprise*

**Contact :**
Bureau Eurodyssée 04/221.42.74,
uwe.eurodyssee@skynet.be, www.eurodyssee.net

EURODYSSÉE
ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS

# Cinq fois plus qu'en l'an 2000
# **125 certifications environnementales en Wallonie**

**En février 2005, la Cellule du «Fil de l'éco-gestion» a pris connaissance de la 125e certification d'un système de management environnemental en Wallonie. Leur nombre a ainsi presque quintuplé en moins de cinq ans, puisqu'on n'en comptait que 27 fin 2000.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Parmi les certifications ISO 14001 et/ou enregistrements EMAS en Wallonie, on en compte 112 dans des entreprises privées ou publiques (toutes filiales confondues), 8 dans des intercommunales, 4 dans des écoles et 1 dans l'administration. Le règlement européen EMAS a été implanté avec succès dans 9 entreprises, 6 intercommunales et dans les services centraux de la DGRNE.

Le tableau ci-dessous indique le nom de ces organismes et le référentiel qu'ils ont obtenu (ISO 14001 ou EMAS). La dernière colonne indique le nombre de certifications obtenues par une maison mère. ||

| *Société* | *ISO* | *EMAS* | *Nombre de certifications* |
|---|---|---|---|
| *ADVANCED COATING sa* | x | - | 1 |
| *AFMECH sa* | x | - | 1 |
| *AIR LIQUIDE MONS sa* | x | - | 1 |
| *AKZO NOBEL CHEMICALS sa* | x | - | 1 |
| *AMPACET EUROPE sa* | x | - | 1 |
| *ARJO WIGGINS BELGIUM sa* | x | - | 1 |
| *ASEA BROWN BOVERI JAQUET* | x | - | 1 |
| *ASEA BROWN BOVERI JUMET sa* | x | - | 1 |
| *AW EUROPE sa* | x | - | 2 |
| *AXIMA SERVICES (site Techspace Aero)* | x | - | 1 |
| *BASF ANTWERPEN (site Feluy)* | x | - | 1 |
| *BAXTER sa* | x | - | 1 |
| *BEL'ARDENNE sa* | x | - | 1 |
| *BIC-VDK SERVICES* | x | - | 1 |
| *BIFFA WASTE SERVICES sa* | x | x | 1 |
| *BP CHEMBEL sa* | x | - | 1 |
| *BRASSERIE L'UNION* | x | - | 1 |
| *BRU CHEVRON sa* | x | - | 2 |
| *BURGO ARDENNES sa* | x | - | 1 |
| *CETB sa* | - | x | 1 |
| *CARMEUSE* | x | - | 1 |
| *CBR* | x | - | 3 |
| *CEDEVAR* | - | x | 1 |
| *Page (CET Mont-St-Guibert)* | x | - | 1 |
| *CHEROKEE EUROPE sca* | x | - | 1 |
| *CMI* | x | - | 1 |
| *COCKERILL SAMBRE sa* | x | - | 8 |
| *COLLÈGE SAINTE-VÉRONIQUE* | x | - | 1 |
| *COMMSCOPE EUROPE* | x | - | 1 |
| *CONTINENTAL BENELUX sa* | x | - | 1 |
| *COSETECH sprl* | x | - | 1 |
| *DAYCO SACIC sa* | x | - | 1 |
| *DELTRIAN INTERNATIONAL sa* | x | - | 1 |
| *DETRY FRERES sa* | x | - | 1 |
| *DGRNE (services centraux)* | - | x | 1 |
| *DOW CORNING sa* | x | - | 1 |
| *ECLA sa* | x | - | 1 |
| *ECOFERT* | x | - | 1 |
| *ELECTRABEL (ZPN)* | x | x | 3 |
| *ENROSAMBRE* | x | - | 1 |
| *ERACHEM EUROPE* | x | - | 1 |
| *EUROGAL* | x | - | 1 |
| *FARBWERKE HERKULA sa* | x | - | 1 |
| *FEDERAL MOGUL sa* | x | - | 1 |
| *FERRERO ARDENNES sa* | x | - | 1 |
| *GALLIKER TRANSPORT sa* | x | - | 1 |
| *GARAGE EMOND* | x | - | 1 |
| *GARAGE REIFF* | x | - | 1 |
| *GDB INTERNATIONAL sa* | x | - | 1 |
| *GLAXOSMITHKLINE BEECHAM sa* | x | - | 1 |
| *GROUPE SUCRIER* | x | - | 1 |
| *HOLVOET CHIMIE sa* | x | - | 1 |
| *I.C.D.I.* | x | x | 1 |
| *IDEA* | x | x | 1 |
| *IDELUX (CET Habbay)* | x | - | 1 |
| *IESPP MONS* | x | - | 1 |
| *IGRETEC* | x | x | 1 |
| *INSTITUT ROBERT SCHUMAN* | x | - | 1 |
| *INTERBREW BELGIUM sa* | x | | 1 |
| *IBW* | x | x | 1 |
| *INTRADEL scrl* | - | x | 2 |
| *INVENSYS METERING SYSTEM sa* | x | - | 1 |
| *IPALLE* | x | x | 2 |
| *JACQUES CHOCOLATERIE sa* | x | - | 1 |
| *JACQUES STORDEUR* | x | - | 1 |
| *KEMIRA GROWHOW sa* | x | - | 1 |
| *KLUBER LUBRICATION BENELUX sa* | - | x | 1 |
| *KNAUF INSULATION* | x | - | 1 |
| *LYCÉE DU BERLAYMONT* | x | - | 1 |
| *MANAGE STEEL CENTER sa* | x | - | 1 |
| *NEOCHIM sa* | x | - | 1 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *NESTLE BELGILUX sa* | x | - | 1 |
| *NEXANS sa* | x | - | 1 |
| *NGK CERAMICS EUROPE sa* | x | - | 1 |
| *OWENS CORNING COMPOSITED sprl* | x | - | 1 |
| *PERFORMANCE ROOF SYSTEMS sa* | x | x | 1 |
| *PERMEC-MUSTAD sa* | x | - | 1 |
| *POLYOL BELGIUM* | x | - | 1 |
| *PRAYON sa* | x | - | 1 |
| *RECTILUX* | x | - | 1 |
| *RETRIVAL* | - | x | 1 |
| *REVATECH* | x | - | 1 |
| *SAB sa* | x | - | 1 |
| *SAINT-GOBAIN SEKURIT BENELUX sa* | x | - | 1 |
| *SCA HYGIENE PRODUCTS sa* | x | - | 1 |
| *SCORIBEL sa* | x | - | 1 |
| *SCREDEMA sa* | x | x | 1 |
| *SEGAL sprl* | x | - | 1 |
| *SILOX sa* | x | - | 1 |
| *SIMONIS PLASTIC* | x | - | 1 |
| *SITA OIL SERVICES* | x | - | 1 |
| *SITA TREATMENT sa* | x | - | 2 |
| *SNCB (Direction Matériel AC Cuesmes)* | x | - | 1 |
| *SPE Zone Sud* | x | - | 1 |
| *SOLVIC sa (Solvay)* | x | - | 1 |
| *SPAQUE sa* | x | - | 1 |
| *STOW INTERNATIONAL* | x | x | 1 |
| *TAILORED BLANK LIÈGE* | x | - | 1 |
| *TECHSPACE AERO* | x | - | 1 |
| *TENSACHEM* | x | - | 1 |
| *TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS sa* | x | - | 1 |
| *TLS sa* | - | - | 1 |
| *TOLERIES DELLOYE-MATTHIEU sa* | x | - | 1 |
| *TREVIRA BELGIUM sa* | x | - | 1 |
| *UMICORE* | x | - | 1 |
| *VALEO VISION BELGIQUE* | x | - | 1 |
| *VANDEPUTTE sa* | x | - | 1 |
| *ZEXEL TORSEN sa* | x | - | 1 |
| *ZINACOR sa* | x | - | 1 |

NB : Cette liste ne prétend pas être exhaustive. Elle repose sur un inventaire tenu régulièrement à jour sur base des informations fournies par les organismes certificateurs. Si votre entreprise certifiée ne s'y trouve pas, signalez-le nous au 010/47.19.60, ou complétez le formulaire en ligne sur notre site www.ecogestion.be.

**Cellule de coordination du "Fil de l'éco-gestion"**

Marcel Gehlen (responsable)
Catherine Dubois et Florence Gillmann

- Tél. 010/47.19.60
- E-mail : ecogestion@uwe.be
- www.ecogestion.be
- Plate-forme Wallonie Excellence : www.wallonie-excellence.be

# L'Awex présente son rapport d'activités
# **Awex et OFI réunis sous une même bannière**

**Sans conteste, le fait marquant de cette année 2004 pour l'Agence wallonne à l'exportation – l'Awex – a été sa fusion avec l'Office for foreign Investors (OFI) pour devenir l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, dont l'acronyme demeure Awex. Le nouvel ensemble reste sous la houlette de Philippe Suinen, qui devient administrateur général.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Arnaud **COLETTE**

Aux trois objectifs fondamentaux de l'Agence (rendre les entreprises wallonnes plus performantes à l'exportation, notamment en suscitant chez les PME le «déclic export»; positionner de mieux en mieux les entreprises wallonnes sur les marchés dont elles sont encore absentes ou où elles sont trop faiblement présentes; contribuer à l'augmentation, chaque année, des exportations wallonnes d'au moins 10 %) s'en ajoute donc un quatrième : attirer des entreprises étrangères à implanter ou à étendre des activités en Wallonie.

Pour entrer dans le vif du sujet, l'Awex a rempli pleinement 15 des 17 objectifs annuels qu'elle s'était impartis. Notons par exemple les 144 entreprises qui ont abordé pour la première fois la région de l'Arc Atlantique, marché cible 2004 ; le renforcement de l'encadrement public sur les zones arabophones et musulmanes (38 pays abordés) ou encore l'abaissement du seuil d'éligibilité pour les dossiers d'investissements internationaux à la Sofinex (Société de financement à l'exportation, la filiale commune à l'Awex et à la Sowalfin).

## 81% des entreprises satisfaites des services de l'Awex

Un mot sur l'enquête de satisfaction, soumise comme chaque année aux entreprises travaillant avec l'Awex. L'indice général de satisfaction pour 2004 est de 8,1, en léger tassement par rapport à 2003, avec un score de 8,2. Ramené à une échelle de 4, cet indice 2004 est de 3,24 largement supérieur à l'indicateur de performance à atteindre retenu dans notre Plan stratégique, à savoir 2,9. Parmi les entreprises ayant répondu à l'enquête, 39,51% affirment que le support de l'Awex leur a permis d'accéder à l'exportation, 44,56% considèrent que cette action a contribué à améliorer leur chiffre d'affaires et 28,46% que celle-ci a aidé à augmenter ou à maintenir l'emploi.

L'Awex a organisé ou soutenu 180 actions de promotion commerciale en Belgique ou à l'étranger, en jouant dans 84% des cas le rôle de maître d'œuvre. Dans l'absolu, l'activité prospective déployée en 2004 est restée quasiment aussi intense que lors de l'exercice précédent (185). Preuve en est que le nombre de marchés concernés par la stratégie de l'Awex a atteint un nouveau plafond de 79 pays : une évolution qui cadre évidemment avec l'objectif de diversification géographique inscrit dans le contrat de gestion. En 10 ans, le panel de pays proposé annuellement aux entreprises exportatrices a presque doublé, si l'on se réfère à l'aire géographique couverte par le programme d'actions, et a augmenté de 80% au regard du volume d'opérations lui-même. 2.387 entreprises (nombre cumulé des participations) se sont associées aux activités de prospection commerciale. Et la direction des Incitants financiers a traité 3.370 dossiers au titre des différents mécanismes de soutien «classiques» à l'exportation.

Dorénavant, une majorité de dossiers (60%) sont introduits par voie électronique au départ du site www.awex.be. Cette communication accélérée comme les mesures prises pour la simplification de la gestion administrative des dossiers contribue également à abaisser le délai moyen de traitement, qui est aujourd'hui tombé à 26,93 jours (contre 31,17 en 2003).

## Investissements étrangers : 8.000 emplois créés

Pour le nouveau volet «investissements étrangers», l'année 2004 se caractérise par un nombre important de dossiers traités (110), en ligne avec les objectifs fixés et en forte augmentation (+ 43%) par rapport à l'année précédente. L'origine de ces projets reste majoritairement européenne et plus précisément les pays et régions avoisinants.

En 2004, l'Awex a organisé ou soutenu 180 actions de promotion commerciale en Belgique ou à l'étranger, en jouant dans 84% des cas le rôle de maître d'œuvre.

Globalement, le partenariat étroit établi entre tous les acteurs économiques régionaux (Intercommunales, DGEE, Forem) a permis de concrétiser, au cours de cette année 2004, 57 dossiers représentant près de 389 millions d'euros d'investissements industriels et permettant la création de 1.674 emplois. Sur une tendance plus longue, c'est plus de 8.000 emplois directs qui ont été créés par 366 investissements étrangers, représentant 2,9 milliards d'euros investis en Wallonie durant ces cinq dernières années.

En conclusion, si 2004 se termine sur une note de continuité en terme de dossiers conclus, une analyse plus fine montre des secteurs d'instabilité qu'il est nécessaire d'équilibrer en développant de nouveau secteurs d'activités, on pense plus spécialement au secteur des centres de contact, proche du secteur logistique qui reste un des chevaux de bataille de l'attractivité de nouveaux investissements en Wallonie, et de nouveaux pays de prospection (tels l'Italie, le Royaume-Uni, le Canada et la continuation des activités sur la Chine). ||

# Grâce à leur côté innovant
# Les ingrédients alimentaires s'exportent bien

**Très axées sur l'innovation, des entreprises wallonnes proposent à l'industrie alimentaire de nouveaux produits pour améliorer le goût et les processus de fabrication. La composante « santé » est également en point de mire. L'UWE regroupe 25 entreprises actives dans ce domaine pour les aider à aborder de nouveaux marchés internationaux.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005 Par Madeleine **DEMBOUR**

Suivant une étude récente d'Eurostat , la Belgique, et la Wallonie en particulier, est classée comme une des régions européennes les plus innovantes. Ceci est notamment remarquable dans le domaine des ingrédients alimentaires. A ce jour, la Cellule Marketing International de l'UWE a rassemblé plus de 25 entreprises actives dans ce domaine, dans ce qui est appelé la «Grappe des Ingrédients Alimentaires» (dont, par exemple THT, voir page 50).

"*Chacune de ces entreprises a ses spécificités,* explique Etienne Collin, Conseiller auprès de la Cellule de l'UWE. *Mais elles ont toutes deux points communs : d'une part, celui de pouvoir proposer de nouveaux produits qui servent de matière première dans l'industrie alimentaire ; et d'autre part, elles ont chacune développé leur propre unité de recherche & développement. C'est pourquoi elles ont leur place sur le marché mondial*".

L'objectif de l'UWE est en effet de mieux faire connaître ces entreprises en les aidant à aborder de nouveaux marchés internationaux. En complémentarité avec l'Agence Wallonne à l'Exportation, la Grappe des Ingrédients Alimentaires participe à des salons spécialisés (trois localisations par an) et à des séminaires de rencontre entre producteurs wallons d'ingrédients alimentaires et utilisateurs/transformateurs dans des marchés sélectionnés.

C'est ainsi qu'un séminaire a été organisé en septembre 2003 en Tunisie devant une septantaine de personnes, réunies par la Fédération Tunisienne de l'Industrie Alimentaire. Dans ce même ordre d'idées, nous deux séminaires se sont tenus fin 2004 en Inde (Delhi et Bangalore), accompagné de présentations dans des entreprises locales, leaders dans leur secteur.

## Canadiens admiratifs

"*Nous avons un objectif identique au Canada (Montréal et Toronto) où nous entretenons des rapports étroits avec le Ministère «Agro-Food» de chacune des deux provinces : l'idée est de pouvoir réaliser un séminaire dans chaque ville et des présentations chez quelques leaders locaux (producteur de lait et dérivés, viande, céréales, …). En accord avec l'Awex , ces séminaires se feront dans le cadre de la future mission du Prince Philippe en octobre prochain*", poursuit Etienne Collin.

A l'occasion d'une récente mission de préparation de ce projet, les Conseillers UWE ont à nouveau été frappés par l'admiration des Canadiens devant le haut niveau de développement de notre industrie des Ingrédients alimentaires et par leur désir de nouer rapidement des partenariats.

"*Notre but : aider ces entreprises à rencontrer les partenaires adéquats et les encadrer, particulièrement les TPE, afin de vaincre la crainte de l'inconnu*", conclut Etienne Collin. ||

## Les entreprises de la Grappe Ingrédients alimentaires

*Aigremont, Ajinomoto, Omnichem, Beldem, Belovo, Bienca, Biochem, Biopole, BioX Healthcare, BioXtract, Corman, Cosucra, Dena, Enzybel, Facultés agronomiques de Gembloux, Fasska, FEVIA, Galactic, Hedelab, Herbalux/Herbalgem, Kitozyme, Meurens, Natural/Sipal, Partners Microbelcaps, Pranarôm International, Prayon, Puratos Group, Royale Lacroix, Spadel, Sterignics Belgium, Stiernon, Sucrerie Couplet, Synaco Chemicals, Taste Development, THT, UCL, Unifine Food & Bake Ingredients, Van den Broeke-Lutosa*

CLUSTER NUTRITION

## La santé préoccupe de plus en plus les industriels

*Le Cluster Nutrition est né en 2003 à l'initiative d'industriels de l'agroalimentaire, rejoints par d'autres entreprises wallonnes du secteur. Sa mission est d'aider au développement d'une démarche nutritionnelle répondant aux nouveaux besoins des consommateurs. L'aspect « santé » est au cœur de la démarche, notamment la lutte contre l'augmentation vertigineuse de l'obésité. Le Cluster réunit tous les 3 mois les différents acteurs du monde de la nutrition et de la santé à l'occasion d'une réunion d'information et de conférences débats.* **Infos : www.clusternutrition.be**

**Cellule Marketing International**

- Tél. 010/47.19.73
- E-mail : marketing@uwe.be

# Possibilité de déduction à 120%
# **Une navette privée pour votre personnel ?**

**Parmi les moyens à disposition des entreprises pour diversifier l'accessibilité de leur personnel et rationaliser l'occupation des places de parking, l'organisation d'une navette privée est une possibilité qui mérite d'être étudiée.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par Grégory **FALISSE**

L'organisation pratique d'une navette privée était le thème de février choisi par la Cellule Mobilité de l'UWE pour son cycle de séminaire «90 minutes pour la Mobilité». A cette occasion, la Fédération Belge des Exploitants d'Autocars et d'Autobus a présenté les différents aspects liés à la mise en place d'une navette privée.

Si, dans l'état actuel des choses et compte tenu de la dispersion des zones d'habitat des travailleurs, il apparaît de plus en plus difficile que la navette, comme c'était régulièrement le cas autrefois, réalise un «ramassage» vaste et systématique des travailleurs, la gare peut, par exemple, offrir un excellent point de départ vers l'entreprise et ce denier maillon de la chaîne constituer un avantage intéressant pour le travailleur.

## Une autorisation est nécessaire

La réglementation prévoit que cette navette tombe sous la catégorie «Transports réguliers spécialisés» ce qui implique l'obtention par l'entreprise qui réalise le transport d'une autorisation délivrée par le MET (Ministère de l'équipement et des transport). Cette autorisation est appréciée en fonction du double emploi éventuel de cette ligne par rapport à une ligne de transport en commun mais ne représente bien souvent qu'une simple formalité.

Les avantages se situent, selon les cas, à la fois du côté de l'entreprise et du travailleur : meilleure gestion des parkings, meilleure attractivité pour les candidats, renforcement de l'esprit d'équipe, image de l'entreprise, diminution des frais liés aux déplacements, ponctualité,...

Le fait de passer par un professionnel peut avoir des avantages non négligeables en termes de flexibilité de capacités, de budgétisation et de rationalisation du service.

La navette privée (ici chez Vinçotte) compte de nombreux avantages, tant pour les employés que pour l'entreprise : meilleure gestion des parkings, meilleure attractivité pour les candidats, renforcement de l'esprit d'équipe, image de l'entreprise, diminution des frais liés aux déplacements, ponctualité...

Les coûts d'une telle opération peuvent être répartis en 3 catégories : les frais variables (consommation, pneus, entretien), les frais fixes (amortissement du véhicule, assurances, infrastructure, administration) et les frais horaires (personnel) .

La réforme fiscale de 2001[1] accorde un avantage fiscal à l'entreprise puisque celle-ci peut déduire à 120% les frais liés à l'organisation d'une navette (exploitation, maintenance, amortissement du véhicule, chauffeur,...). Cette déduction est valable quel que soit le cas de figure : organisation de la navette par l'entreprise ou recours à un professionnel. ||

(1) Article 62, loi portant réforme de l'impôt des personnes physiques, 10 août 2001

**Cellule Mobilité de l'UWE**

Samuël Saelens et Grégory Falisse
- Tél. 010/48.94.08
- E-mail : mobilite@uwe.be
- www.uwe.be/mobilite

En Bref

## Biotechnologies Namur

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients et au développement de ses activités, la société **Coris BioConcept** vient d'emménager dans de nouveaux locaux plus lumineux et plus spacieux au sein du Parc Scientifique Crealys à Gembloux (Les Isnes). Active dans la biotechnologie depuis 1996, la PME est spécialisée dans le développement et la production de kits de diagnostic rapide permettant de détecter les principaux virus et parasites responsables des troubles digestifs et respiratoires. Elle emploie 14 personnes – tant sur le site de Crealys que dans son laboratoire de recherche situé aux Facultés Universitaires de Namur – et réalise un chiffre d'affaires de plus de 900.000 euros, dont 25% sont réinvestis dans la recherche et le développement de nouveaux produits. Leader sur le marché belge, avec 80% de parts de marché, Coris BioConcept est présente dans plus de 55 pays en Europe, Amérique, Asie, Afrique et Océanie.

# Norme ISO 22000
# THT : accès simplifié au marché pharmaceutique

**La norme ISO 22000 peut s'appliquer à tous les types d'organismes intervenant à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Elle spécifie les exigences d'un système de management de la sécurité des aliments. L'exemple avec THT, spin-off issue du Centre Wallon de Biologie Industrielle**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Article proposé par le **Mouvement Wallon pour la Qualité** et rédigé par Muriel **DUROY** (THT)

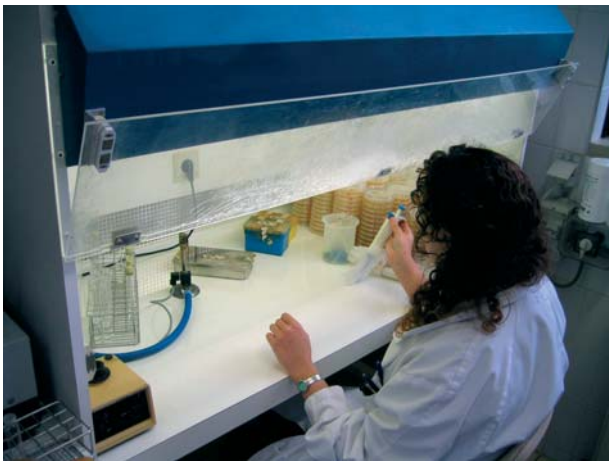

THT a la volonté d'évoluer constamment vers une meilleure maîtrise de la sécurité alimentaire de ses produits et de garantir leur traçabilité. C'est dans cette optique qu'elle s'est lancée à la conquête de la nouvelle norme internationale ISO 22000.

THT créée en 1991, est l'une des premières entreprises de type «Spin-off» issue des recherches menées au sein du Centre Wallon de Biologie Industrielle (CWBI). La production de ferments lactiques à usage nutraceutique[1] et alimentaire constitue le core business de celle-ci. Le processus de production mène à l'obtention de cultures pures de bactéries lactiques, lesquelles constituent les produits de base. Cependant, dans la plupart des cas, THT fournit un produit fini prêt à être distribué au consommateur.

La société THT est depuis toujours attentive et soucieuse de la satisfaction de ses clients. En tant qu'actrice de la filière agro-alimentaire, la volonté de celle-ci est d'évoluer constamment vers une meilleure maîtrise de la sécurité alimentaire de ses produits et de garantir leur traçabilité. Dans cette optique, l'objectif à moyen terme de THT est de satisfaire aux exigences de la nouvelle norme internationale ISO 22000.

## La norme ISO 22000

La norme ISO 22000 peut s'appliquer à tous les types d'organismes intervenant à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Elle spécifie les exigences d'un système de management de la sécurité des aliments comprenant l'interaction de :

- **la communication** : celle-ci est essentielle pour garantir l'identification et la maîtrise appropriée de tous les dangers relatifs à la sécurité des aliments à chaque étape de celle-ci. Cela suppose que chaque organisme communique ses besoins à l'organisme le précédant et à l'organisme le suivant dans la chaîne alimentaire.
- **le management du système** : cette norme vise en effet à harmoniser les exigences en matière de management de la sécurité des aliments pour les industriels de la chaîne alimentaire au niveau international;
- **la maîtrise du processus et les principes de l'HACCP** : car elle intègre les principes du système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise ainsi que les phases d'application mises au point par la commission du Codex Alimentarius[2]; elle les associe de façon dynamique avec les programmes préalables nécessaires pour maîtriser et ramener à un niveau acceptable les dangers liés à la sécurité des aliments identifiés pour les produits finis lors de leur transmission à l'étape suivante de la chaîne alimentaire (projet de Norme Internationale ISO/DIS 22000)

Malgré l'absence de législation dans ce secteur d'activité, THT était à la recherche d'une norme internationale permettant d'harmoniser les exigences en matière de management de la sécurité de ces produits à usage alimentaire mais également pour les compléments alimentaires qu'elle commercialise.

L'implication de chaque membre du personnel est une condition indispensable à la réussite de la démarche d'amélioration. Afin de la favoriser, une équipe qualité est coordonnée par un responsable qualité et constituée de représentants des opérateurs de production. En outre, afin de soutenir THT dans cette démarche, la spin-off a fait appel aux services d'un conseiller externe en qualité de la Faculté des Sciences Agronomiques (ATISA, www.fsagx.ac.be/ta/assistance/impr/atisa.html)

Outre le fait qu'elle permette une meilleure traçabilité, la mise en place de cette norme est perçue de manière positive par le personnel, car elle permet avant tout de structurer et de formaliser les différentes étapes de fabrication ce qui permet de gagner un temps non négligeable pour chacun des opérateurs depuis la production jusqu'à la commercialisation.

THT projette grâce à la mise en place de l'ISO 22000 d'accéder plus facilement au marché pharmaceutique. ||

(1) Il s'agit de produits aux propriétés thérapeutiques, voire médicales dans certains cas, tel que le chocolat, le yaourt ou encore d'autres produits laitiers.
(2) Le Codex Alimentarus est formé majoritairement de représentants des plus grandes firmes agro chimiques, pharmaceutiques et vétérinaires. Il fixe les taux de résidus chimiques ou d'adjuvants.

**Mouvement Wallon pour la Qualité**

Cet article est proposé par le Mouvement Wallon pour la Qualité. Conçu sous la forme d'un réseau, le MWQ développe, stimule et encourage la recherche de l'excellence pour tous en Région wallonne.

- Tél. : 081/63.49.09
- E-mail : info@mwq.be
- www.mwq.be

En Bref

## Isolation Hainaut

Le 28 février, le groupe hennuyer Technord a cédé sa société **Thermo Technique**, spécialisée dans la réhabilitation et l'isolation de toitures industrielles et publiques par projection de mousse rigide de polyuréthane, à un investisseur industriel tournaisien, Damien Bridoux (société Guaran). La société continuera à exister sous sa forme juridique existante et elle gardera ses activités, son nom, son numéro de TVA et ses agréments (ISO, UBATC, Classe 4). Tout le personnel, actuellement sous contrat, a également été repris.

## Un numéro 0800 pour les entreprises du Luxembourg belge

"Quelles sont les démarches à accomplir lorsque j'effectue des travaux en dehors du territoire national ?", "Comment récupérer la TVA d'une facture luxembourgeoise ?" Ces questions, et bien d'autres – que ce soit en matière de réglementation, au niveau administratif ou encore commercial – concernant les entreprises établies en province de Luxembourg trouveront désormais une réponse concrète, précise et rapide au numéro vert (gratuit) 0800 22 452 mis en place par la **Chambre de commerce et d'Industrie du Luxembourg belge** (CCILB).

## Automation Hainaut

Le 8 mars dernier à Paris, **Technord Automation**, filiale du groupe tournaisien Technord spécialisée dans l'informatique industrielle, l'automatisme et les réseaux, a reçu le Grand Prix Spécial du jury dans le cadre du concours des «Léonards» pour sa «gestion automatique et intégrée des expéditions et des entrées matières usine». Il s'agit de la première application industrielle récompensée par un «Léonard». Le système primé, destiné aux sites de production des industries agroalimentaires, pétrochimiques et chimiques ainsi qu'aux cimenteries et carrières, gère les flux depuis les entrées de matières jusqu'à l'expédition des produits finis, en passant par le pesage des matières et le couplage avec l'informatique de gestion de l'entreprise.

# Macovi, dans le Brabant wallon
# Gestion d'entreprise et Stratégie : duo gagnant

**Dans les TPE-PME, jouer sur la corde «prix» pour contrer la concurrence peut souvent tourner à la catastrophe. Une stratégie de segmentation (niche) et de différentiation est généralement plus opportune : démonstration par l'exemple dans le secteur du jouet.**

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

Par Olivier **KAHN**, conseiller Ichec PME (www.ichec-pme.be, olivier.kahn@ichec.be)

Grossiste en jouets, la sprl Macovi, basée à Bousval, possède également deux magasins de détails qui recouvrent ensemble 30% de son chiffre d'affaires, arrêté à 1 million d'euros pour l'année 2004. Spécialisée dans le jouet «haut de gamme», Macovi occupe 7 personnes, outre le dirigeant, Christophe Costenoble, et son épouse.

**Comment se caractérise votre activité ?**

*Deux éléments peuvent être cités : une très forte saisonnalité – 55% du volume de vente se réalise entre la mi-octobre et la Saint-Nicolas – et une durée de vie des produits vendus très courte, impliquant une nécessité absolue de renouvellement, de veille et d'adaptation.*

*J'ajouterais que même si le secteur reste identique, l'activité de grossiste, qui est avant tout logistique, est fortement différente de celle de détaillant, davantage axée sur le commercial. C'est tout autre chose.*

**Quels indicateurs principaux suivez-vous pour gérer l'activité ?**

*Les premiers indicateurs suivis sont l'évolution des clients et l'évolution des marques. Le «poids» de chaque client dans le chiffre d'affaires est suivi (grossiste). Chaque marque est analysée au niveau chiffre d'affaires qu'elle représente et marge brute qu'elle apporte.*

**Au niveau stratégique, quelle est votre meilleure décision ?**

*Avoir choisi le travail par «niche». La segmentation pointue de la clientèle nous permet de suivre les besoins de manière très précise et de nous adapter rapidement. Nous travaillons «hors tendances», sans compter sur les effets de mode. La proximité est donc vitale.*

*Nos produits sont également très «segmentés» et strictement définis : jouets de loisirs créatifs, jouets traditionnels en bois ou tissus, jeux de société. De cette stratégie découle notre distribution : nous ne sommes pas présents dans les grandes surfaces.*

**Quelle erreur commise relèveriez-vous ?**

*J'en citerais deux : ne pas avoir suffisamment «désaisonnalisé» notre activité et avoir été appuyé de crédits trop courts, et donc trop coûteux. Nous travaillons d'ailleurs activement à les corriger : d'une part en renforçant nos démarches vers les sites touristiques, les boutiques de musées... et, d'autre part, en négociant le prolongement des prêts avec les banquiers.*

**Quels conseils donneriez-vous aux patrons de PME ?**

*Etre présent dans l'activité. Etre informé de tout sans aller dans le détail, mais ne surtout pas occulter un axe parce que un collaborateur ou un conseiller externe s'en occuperait. Au niveau stratégique, il faut prendre le temps de définir précisément ses objectifs : ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas.*

## QUE RETENIR DE CETTE EXPERIENCE ?

- La définition d'objectifs de départ précis et opérationnels est à la base de toute stratégie et démarche commerciale. C'est une évidence trop souvent «oubliée» dans nombre d'entreprises. Des objectifs découle la stratégie. De la stratégie, l'approche commerciale. De cette dernière, les conditions organisationnelles. Et de l'ensemble, les résultats financiers.
- La stratégie de segmentation (niche) est souvent opportune pour les TPE-PME. Jointe à une stratégie de différentiation, les résultats seront souvent encourageants. La stratégie de «prix» est, quant à elle, souvent catastrophique.
- La répartition des portefeuilles clientèle et fournisseur est à suivre périodiquement. Un client ne peut représenter plus de 25% du chiffre d'affaires. A défaut, l'entreprise est en «péril».
- Le portefeuille des produits/services sera équilibré si plusieurs d'entre eux se positionnent à des stades différents de vie. N'avoir que des produits en phase de maturité est dangereux ; d'autant plus si les durées de vies sont courtes. Etre mono-produit ou mono-service est à proscrire impérativement.
- Le contrôle de l'exploitation des forces de l'entreprise eu égard aux opportunités du marché est à réaliser au moins annuellement (analyse swot). Le regard d'un conseil extérieur est souvent opportun. ||

Christophe Costenoble : "La segmentation pointue de la clientèle nous permet de suivre les besoins de manière très précise et de nous adapter rapidement".

En collaboration avec : ICHEC PME

## L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, C'EST :

- votre relais auprès de tous les centres de décision pouvant influencer la bonne marche de votre entreprise
- un coup de pouce à l'export selon le concept des "grappes d'entreprises"
- l'évaluation environnementale de votre entreprise
- des prises de position qui reflètent vos réelles attentes

# LE RÉSEAU PROFESSIONNEL LE PLUS INFLUENT DE WALLONIE

## UNE INFORMATION CIBLÉE :

- Tous les jours : le site **www.uwe.be**
- Tous les mois :
  - la revue **DYNAMISME WALLON**
  - la lettre d'information **UWEb NEWS**
- Et aussi : les **ETUDES** et **OUTILS PRATIQUES** (rapport économique, Guide Web...)

uwe

Chemin du Stockoy 1-3 - 1300 WAVRE - Tél. 010/47.19.40 - Fax : 010/45.33.43 - info@uwe.be

# Manager Mode d'emploi

Scénario, dessin, couleur : Dehaes

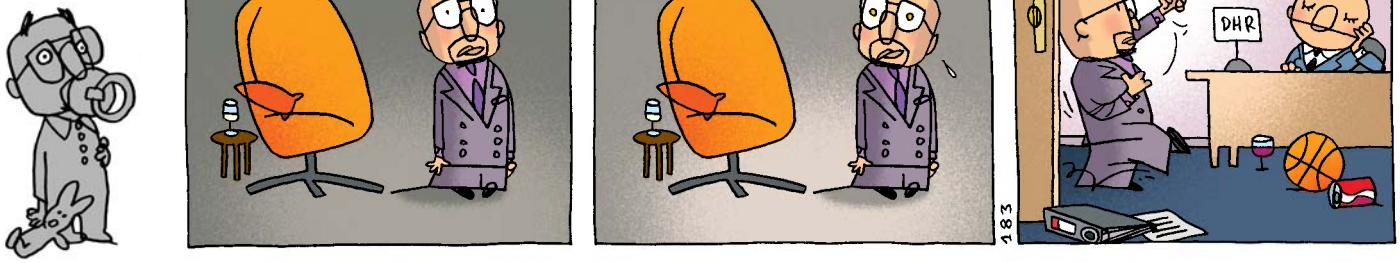


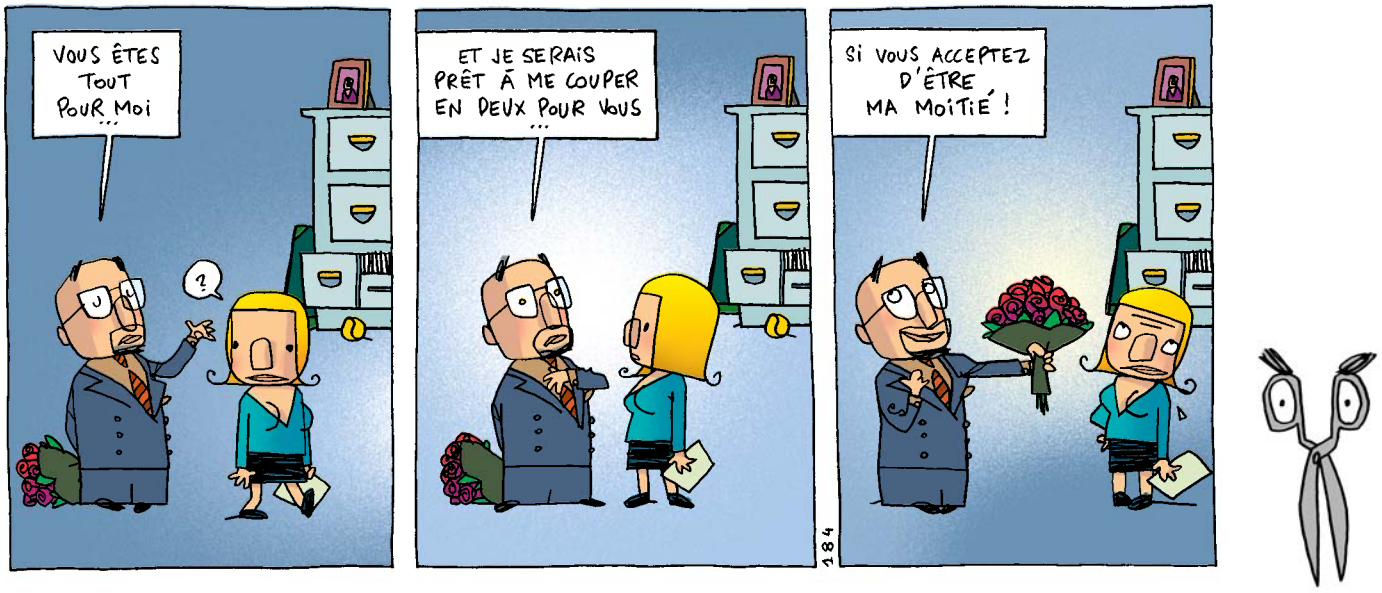


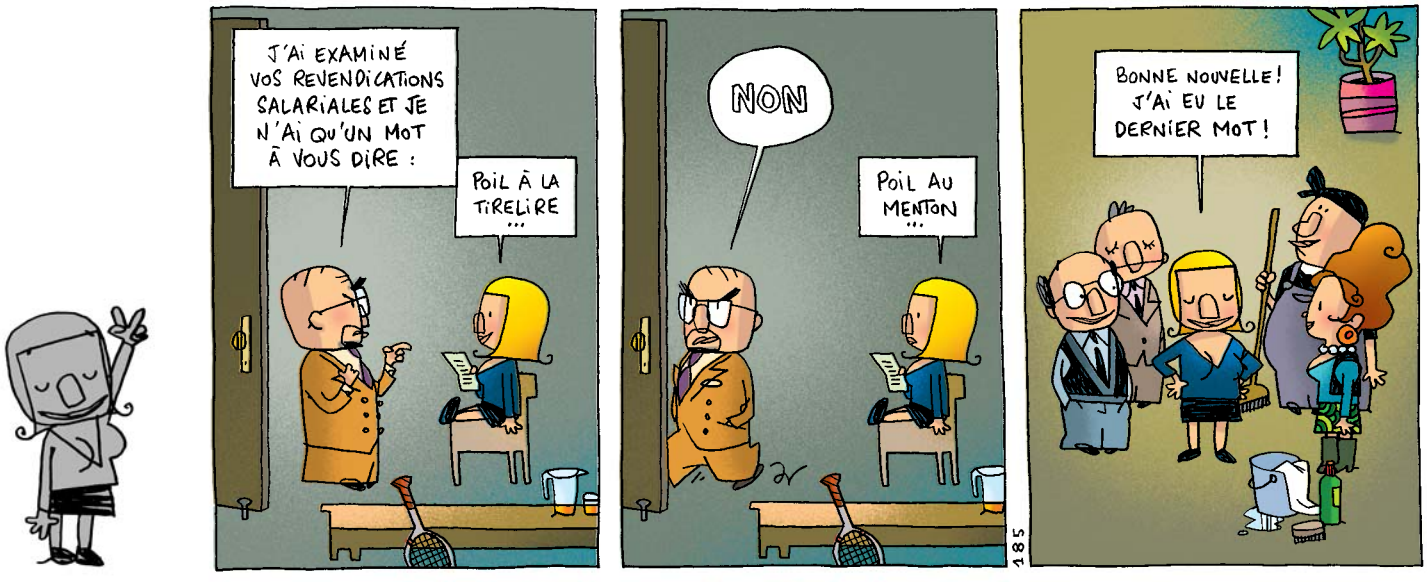
J'AI EXAMINÉ VOS REVENDICATIONS SALARIALES ET JE N'AI QU'UN MOT À VOUS DIRE :
POIL À LA TIRELIRE
NON
POIL AU MENTON
185
BONNE NOUVELLE ! J'AI EU LE DERNIER MOT !

Manager mode d'emploi Auteur : Dehaes © Dupuis, 2005

# Lire, surfer, communiquer…

*Ne dites pas que vous n'avez pas le temps. Vous avez exactement le même nombre d'heures par jour qu'ont eu Pasteur, Michel-Ange, de Vinci ou Albert Einstein…*

[H. Jackson Brown]

**Dynamisme Wallon** Avril 2005

## 1. Rapport 2004 sur la situation économique et sociale de la Wallonie

Publié pour la 6e année consécutive par le CESRW (Conseil économique et social de la Région wallonne), le Rapport économique et social rassemble et analyse des données sur l'environnement international, l'activité économique, les entreprises, la recherche-développement et l'innovation, les ménages, le marché du travail, la formation, la démographie, les infrastructures, les villes, le tourisme, l'occupation du sol, l'environnement et le budget. Il est réalisé par les services du Conseil sous la responsabilité du Secrétariat général et la guidance d'un Comité d'accompagnement composé d'un représentant de chacune des organisations membres (UWE, EWCM, FWA, FGTB, CSC).

**>>** Disponible sur demande auprès du Service Communication du CESRW (04/232.98.64, katty.brisbois@cesrw.be) ou téléchargeable au format PDF sur www.cesrw.be

## 2. Kyoto, climat et commerce de $CO_2$ : fondements juridiques, économiques et stratégiques

Dans le contexte du protocole de Kyoto et de l'entrée en vigueur de la directive 2003/87/CE, dite «Emission Trading», les entreprises vont devoir se familiariser avec des mécanismes nouveaux, préconisés par l'Europe, pour réduire les émissions de gaz à effets de serre. L'ouvrage publié par Philippe Delaisse, Vincent Sepulchre et Rudi Winzen a pour objectifs de faire comprendre les mécanismes climatiques qui sous-tendent les législations internationales, de décrire leur contenu et d'identifier les conséquences pratiques essentielles pour les entreprises, tant dans leurs stratégies que dans leur gestion fiscale.

**>>** Editions Kluwer (info@editionskluwer.be) - ISBN 9059387481 - 55,12 €

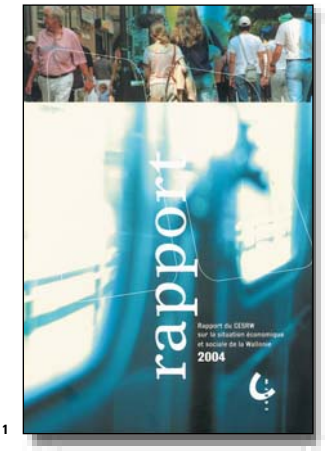


1

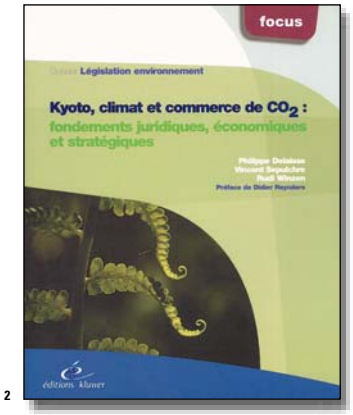


2

4

3

## 3. Un outil pratique pour vous préparer à «REACh»

La nouvelle stratégie européenne relative aux substances chimiques «REACh» (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) est en discussion au niveau européen et fait déjà parler d'elle depuis un certain temps. Les producteurs, les importateurs et, dans certains cas aussi, les utilisateurs devront collecter des données sur les propriétés et les risques, pour la santé publique et l'environnement, de quelque 30.000 substances, notamment en les soumettant à des tests. Dans ce cadre, la FEB, ses fédérations sectorielles et le SPF Economie ont développé un outil pratique pour aider chaque entreprise à collecter les informations pertinentes sur son offre de produits (chimiques). Grâce à un manuel précis et à des questions pertinentes, l'entreprise peut dresser l'inventaire de toutes les substances. Le résultat de cette analyse est un aperçu des substances critiques et une première estimation des efforts à fournir et de l'impact de REACH pour l'entreprise.

**>>** Disponible en ligne sur www.mineco.fgov.be/reach.htm

### 4. Entreprises, responsabilités et environnement

Des mécanismes juridiques de plus en plus contraignants se sont progressivement mis en place pour maîtriser les risques environnementaux. Les règles de responsabilités ont vu leur champ d'application s'étendre aux matières environnementales et des régimes nouveaux de responsabilité ont complété les régimes existants. Les Editions Kluwer publient un ouvrage collectif – coordonné par Xavier Thunis et François Tulkens – qui fait le point sur la question, un ouvrage qui conçoit les responsabilités dans une perspective propre, fondée sur toutes les sources juridiques actuelles et pertinentes: directives, lois, décrets, principes généraux, décisions de jurisprudence.

**>>** Editions Kluwer (info@editionskluwer.be) - 49 €